Revue Archéologique de Bordeaux, tome XCVI, année 2005, p. 99-128

«Navigeram per portam» une nouvelle lecture des données archéologiques anciennes sur le port antique de Bordeaux

par Pierre Régaldo-Saint Blancard

Vers 459, Paulin de Pella, « arrivant au terme de ses voyages », se rendit à Bordeaux [1] :

« Burdigalam veni ; cujus speciosa Garumna
Moenibus Oceani refluas maris invehit undas
Navigeram per portam : quae portum spatiosum
Nunc etiam muris spatiosa includit in urbe. »

La superbe Garonne jusqu'aux remparts de la ville conduit en sens contraire les eaux de la mer océane par un passage navigable qui enferme en d'autres murs un vaste port au cœur de la vaste cité.

Ausone avait déjà décrit le port en des termes voisins [2]. Il évoquait Bordeaux, en référence implicite à sa version personnelle du modèle idéal de la ville, par son climat d'abord, par son agencement ensuite, par la fameuse fontaine Divone enfin. La cité est ordonnée par son enceinte quadrilatère, par l'alignement des rues et des portes,

« Per mediumque urbis fontani fluminis alveum,
Quem pater Oceanus refluo cum impleverit aestu,
Adlabi totum spectabis classibus aequor. »

Et, par le milieu de la ville, le lit d'une rivière, un filet d'eau, où l'on voit, après que l'Océan, père des eaux [3], l'a empli en refoulant violemment le flot, la mer tout entière se glisser avec les vaisseaux (ou jusqu'aux vaisseaux ?).

Ce que disent, peuvent dire et ne disent pas ces textes

Ces sept vers, notamment ceux d'Ausone pleins de réminiscences virgiliennes, ont été si souvent cités, traduits, commentés [4] que ce serait inutile de les reprendre si l'on n'avait tellement glosé, imaginé, rêvé, quitte à torturer la langue et la logique. Leur témoignage est manifeste : le Bordeaux du bas empire possédait un port intérieur. Gardons-nous cependant de croire à une description précise ; ce ne sont que des évocations très allusives en des termes relativement ambigus que cinq siècles de commentaires ont largement obscurcis.

* DRAC Aquitaine, Service régional de l'Archéologie.

1. *Eucharistique*, 44-47.
2. *Ordo Urbium Nobilium*, 146-148.
3. Je préfère cette expression, très classique et maintes fois utilisée en l'occurrence (Drouyn, 1879. p. 160 ; Hovyn de Tranchère, 1897, p. 10 ; etc.) à un trop bonhomme « père Océan » (Etienne dans Higounet, 1973 p. 49), ou encore « old Ocean » (White, 1961).
4. « Ces vers célèbres qui sont l'ornement académique de toute dissertation à l'éloge de Bordeaux », se moquait gentiment Jacques Bernard (1968, p. 18).

Le port n'est pas en Garonne, mais au cœur de la ville fortifiée. Les défenses urbaines sont clairement évoquées par le moenibus de Paulin, et, plus longuement, par les vers précédents d'Ausone. La Garonne les longe, elle amène l'eau, invehit undas, jusqu'au bassin portuaire, mais ne pénètre pas. Cum Oceanus impleverit alveum : le fleuve, agité par des marées de forte amplitude, est assimilable à l'océan, comme il l'est plus couramment à une mer [5] ; il emplit le lit de son affluent.

Le flux de la marée met le port en eau. L'adjectif refluus, que les deux poètes utilisent, comme le verbe refluere, n'indique pas proprement le reflux, mais le fait de couler en sens contraire ; ici en sens contraire de l'écoulement normal des eaux. La vigueur de ce refoulement est nettement connotée par aestus, qui n'est pas sans évoquer le mascaret ; ce fut sans doute pour Ausone, natif de Bordeaux, un véritable spectacle à contempler (spectare). La violence de aestus est en opposition avec aequor, la mer conçue comme une plaine liquide – on notera la versification qui met en des positions identiques ces deux mots : la réalité elle-même est là, que l'on peut encore de nos jours observer en divers endroits, l'agitation du flot inversé et la montée lente des eaux, calme, presque subreptice, sur les berges et à l'embouchure des affluents mineurs. Le verbe adlabi, souvent utilisé pour les serpents – où labi indique un glissement et le préfixe ad- la direction du mouvement – souligne encore cette signification. Ainsi, dans l'Enéide, Tarchon a repéré un endroit idéal pour aborder, où « [sed] mare inoffensum crescenti adlabitur aestu, la mer se glisse sans heurt vers la terre lorsque s'enflent ses eaux » [6].

Un autre vers de Virgile est encore plus proche : « respiciunt totumque adlabi classibus aequor, ils remarquent […et] la mer couverte de vaisseaux glissant tout entière vers eux » [7]. Le contexte est ici très clair : les vaisseaux arrivent avec la mer. L'emprunt n'est pas innocent, plus encore chez un Ausone qui se délecte au jeu de la citation détournée, et c'est ce qui fonde l'interprétation usuelle : la marée montante amène les vaisseaux [8]. Cette construction avec un ablatif circonstanciel reste délicate et adlabi peut se construire avec un datif de destination : adlabitur, adlabimur oris, il se glisse, nous nous glissons jusqu'au rivage [9] ; ce qui pourrait donner chez Ausone : la mer tout entière se glisse jusqu'aux vaisseaux. Si cela change l'image – les bateaux échoués dans le port se remettent à flot, reprennent vie et activité, au lieu de pénétrer à marée haute –, cela change peu l'essentiel : la marée met le port en eau. Ce n'est pas la rivière qui est utilisée comme port, mais son lit (alveum).

Un dernier point sur ce thème : les vaisseaux ne pénètrent pas dans le lit de la rivière avec le refoulement de ses eaux, refluo aestu, avec le mascaret [10]. Ce phénomène se produit dans certaines conditions de profondeur et de largeur du lit ; on peut tenir pour assuré que c'était le cas dans la Garonne antique comme aujourd'hui ; en revanche, les ports établis à l'embouchure des petits affluents sont toujours à l'abri du mascaret et ce n'est pas leur moindre intérêt. Remarquons bien ici les formes verbales utilisées par Ausone : impleverit, spectabis ; un parfait et un futur. Ce sont deux moments nettement distincts, ce que malheureusement la plupart des traductions ont gommé, induisant l'effroyable idée que des vaisseaux antiques puissent, pour ainsi dire, surfer sur le mascaret, qui plus est à travers un passage étroit.

Le port est établi sur un estey. Ces images indiquent clairement le régime ordinaire d'un estey [11] : ainsi désignons-nous de petites rivières où remontent les flux océaniques, sur le bassin d'Arcachon et la côte atlantique, ou le long de la Garonne, de la Dordogne et de la Gironde ; ils possèdent un relief et un régime spécifiques dus à la fois à l'écoulement des eaux fluviatiles et aux marées ; de tous temps – des tessons d'amphores en font souvent foi –, c'est l'occasion d'aménager, en général à peu de frais, de petits ports [12].

Quant à l'adjectif fontanus, il implique moins une idée de fontaine que de source (fons) ; par ailleurs, la préposition per qui commence le vers signifie bien une traversée de la ville de part en part, interdisant d'imaginer en un point médian de la ville un aménagement qui déverserait son eau dans le port [13]. L'expression est en elle-même d'une banalité tautologique, une rivière coulant d'une source ; elle minimise flumen, cours d'eau et non fleuve, sous-entendant la brièveté ou la faiblesse du ruisseau. Elie Vinet comprend sensiblement la même chose

5. C'est le cas durant tout le moyen âge, mais aussi depuis au moins la basse antiquité : *villa Floriaca sita inter duo maria*, écrit le testament de l'évêque Bertechramnus du Mans daté de 615 (Higounet (dir.), 1973, II, p. 85-86) : la villa de Floirac située entre deux mers (Garonne et Dordogne) ou située dans l'Entre-deux-Mers (appellation traditionnelle du territoire situé entre les remontées des marées dans ces deux fleuves).

6. *Enéide*, X, 292. Traduction Jacques Perret, Paris, Belles Lettres, 1980.

7. *Enéide*, X, 269. Mêmes édition et traduction.

8. Ainsi : « on voit s'avancer la mer tout entière avec ses flottes » (Etienne dans Higounet, 1973 p. 49) ; « a whole sea gliding onward with its fleets » (White, 1961).

9. *Enéide*, III, 131 et 569.

10. Est-il besoin de rappeler que ce terme est d'origine gasconne ?

11. Le français « estier » ou « étier » a un sens légèrement différent, d'une part spécialisé en canal conduisant l'eau de mer à un marais salant à marée montante, d'autre part (et plus rarement) élargi à tout chenal de communication entre lac, marais ou même ville et rivière, fleuve ou mer.

12. Cf. Calmettes, 2002.

13. La traduction proposée par White me semble, tout en s'éloignant du mot à mot, conserver soigneusement toute l'ambiguïté apparente du latin : « the channel of thy spring-fed stream divides the town ».

lorsqu'il qualifie la Devèze de petite eau et parle d'eaus de fontaines, évoquant ainsi une alimentation peu abondante [14]. Fontanus prend tout son sens si l'on s'avise de la disproportion entre le maigre débit de la rivière et la largeur de la lagune qu'elle draine, largeur dont nous parlerons plus loin mais qui est sous-entendue dans l'importance des vaisseaux. La meilleure façon de comprendre cet adjectif, qui a posé tant de problèmes aux traducteurs, est sans doute métaphorique. Et, malgré sa faiblesse, la rivière est cependant utile : certes elle a contribué au façonnage de la lagune ; surtout, dans le fonctionnement ordinaire d'un port d'estey, si c'est bien la marée qui emplit le bassin, les eaux qui coulent de l'amont jouent un rôle d'entretien [15].

Cet estey est aménagé par des constructions. Des murs (muris), d'autres murs que ceux de l'enceinte (nunc etiam), permettent d'inclure le port dans la ville ; le terme est trop imprécis pour déterminer la nature de ces constructions. Peut-on déduire de nunc que Paulin se souvient d'une époque où ces constructions n'existaient pas ? Nunc etiam, maintenant encore, qui n'est pas tout à fait etiamnunc, prendrait ce sens dans une perspective de décadence, bien improbable dans le contexte. C'est sans doute la simple succession des événements qui est ici évoquée : à la différence d'Ausone, qui se pose en spectateur, Paulin est acteur, il pénètre dans le port avec un navire et nous restitue scrupuleusement, hémistiche par hémistiche, la séquence des images : la Garonne, les remparts, le refoulement des eaux par la marée, le passage navigable, le vaste port, ses murs, la vaste ville en arrière-plan. Ces murs, ne pourraient-ils être ceux d'un quai ? ou de bâtiments longeant le port ?

Le port communique par un passage avec la Garonne. L'expression porta navigera, à laquelle on a couramment prêté plus qu'elle ne donne, ne fût-ce qu'en en faisant un nom propre, reste d'une grande imprécision. Le substantif porta a un champ sémantique plus large que son dérivé français : partant d'une notion de défilé encaissé, il lui assimile une porte ouverte dans un rempart. L'adjectif naviger, quant à lui, signifie proprement qui porte des bateaux, ce qui convient mieux à un chenal, contraint par la nature ou par des constructions, qu'à une porte. Y comprendre l'estuaire de la Garonne [16] serait sémantiquement correct, mais, quae ayant pour antécédent porta, cette traduction se heurte à d'autres éléments de la description et à la réalité de la ville de Bordeaux où ne pénètre pas le fleuve. En elle-même, l'expression peut aussi bien signifier que la marée fait pénétrer les bateaux par une ouverture dans le rempart, par un chenal, éventuellement encaissé dans des murailles, ou par un estey. La traduction de porta la plus correcte, et aussi la plus neutre devant l'ambiguïté topographique des termes, serait donc « passage ».

Ces sept vers nous disent en définitive peu de choses avec certitude, mais on peut les tenir pour vérités : un port fermé, au cœur de la ville et de ses remparts, sur une rivière, où pénètrent les marées amenées par la Garonne. C'est là, il est vrai, un dépouillement quelque peu iconoclaste de ces vers dont l'emphase convenue, à la fois élégante et obscure, fait l'orgueil des Bordelais ; mais à quoi bon s'encombrer de données controuvées et d'interprétations improbables, si nombreuses et contradictoires depuis qu'Elie Vinet en a lancé la mode ?

Quand il s'agit du port romain, plus que pour aucun autre sujet bordelais, l'imagination semble de règle. Même les auteurs dont le sérieux n'est pas à démontrer emboîtent le pas des poètes et, pour faire parler un vers pas assez prolixe, pour résoudre une difficulté, pour inclure une découverte mal validée, se prennent à rêver une réalité fictive, hollywoodienne même parfois, plus digne d'une Atlantide onirique que d'une ville dont la matérialité archéologique est évidente. L'idée d'une fontaine jaillissant au milieu de la ville pour alimenter de ses douze bouches le bassin portuaire est bien dans cette veine ; elle couple abusivement le port avec la fontaine Divona [17]. Les vestiges d'un grand bronze figurant Hercule [18], retrouvés dans un égout probablement moderne [19], ont fait imaginer qu'un temple gardait l'entrée du port, saint Pierre prenant le relais du fils de Zeus, et même transformer la porta navigera de Paulin en une imaginaire porta Herculea. Cette porte a subi toutes sortes d'aménagements. Certains ont imaginé une écluse ; le moyen

14. Vinet, 1565 ; citation complète ci-après note 24. *Fontana unda*, disait Ovide en d'autres occasions (*Festi*, 1, 269).

15. De nos jours, il arrive souvent, si le débit est trop faible, que le port soit doté d'un bassin de chasse à écluse, avec un développement du système plus ou moins important selon les cas. A parcourir les berges de la Gironde ou du bassin, on en observe encore de nombreux exemples.

16. Moussy, 1974, repris dans Février, 1986, p. 44.

17. Cette fontaine reste de situation inconnue. La plupart des auteurs la cherchent du côté de la cathédrale ; certains l'identifient à une source qui s'est tarie au XVe siècle (Trial, 1925) ; d'autres la mettent en rapport avec un *castellum* qu'ils ont cru reconnaître là (D*****, 1817). Quelques autres ont tenté un lien avec une fontaine dite d'Ausone, qui se trouve malheureusement à l'extérieur de l'enceinte romaine (Ricaud, 1918-19). On a aussi beaucoup glosé sur son identité avec la Devèze, sur une coïncidence (fort peu probable) des deux noms (*Divona/Divicia*), quitte à jongler entre latin et celtique. On a proposé toutes sortes de configurations plus imaginaires les unes que les autres : un temple était aménagé près de la source (hors les murs) ; le trop plein de la fontaine s'écoulait dans la rivière ; celle-ci, artificiellement canalisée, jaillissait par un monument dans le port intérieur ; etc.

18. L'étude de cette statue a été récemment reprise par Ziéglé, 2000.

19. Il n'y a aucune raison pour penser, plus qu'à n'importe quel autre égout, au « souterrain » décrit par Mensignac dont il sera question plus loin (Ziéglé, 2000, p. 150) ; au demeurant cette structure est manifestement post-antique et le problème est à peine décalé. Les éléments de cette statue n'étaient pas en place et le témoignage topographique que certains leur ont prêté n'est pas recevable.

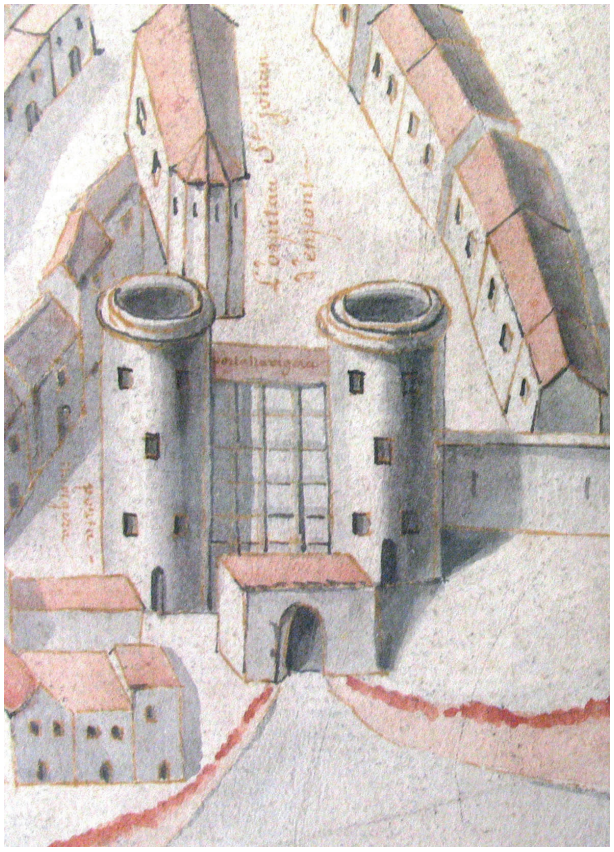

Fig. 1. - Extrait du plan cavalier A.M.Bx XL-B8/30PP9, copie d'un original datable vers 1530 (cliché Ezéchiel Jean-Courret). La mention *porta navigera*, portée par deux fois, sur et auprès des tours qui entourent l'embouchure du Peugue et qui encadrent une herse baissée, est une réminiscence plus ou moins directe de Paulin, assimilant ou confondant les deux esteys, Devèze et Peugue, qui ont, chacun à leur tour, accueilli un port intérieur.

âge en connaît ailleurs, mais il s'agit de protéger ruisseau et fontaine des remontées d'eau saumâtre, non de favoriser la mise en eau d'un port [20]. Rien ne permet de penser qu'on pût jamais fermer cette porte devant le danger, surtout par des battants ; plus plausible, mais non attestée, serait une herse, comme pour le port médiéval sur le Peugue [21] (fig. 1), ou surtout des chaînes [22]. Le plan du bassin portuaire lui-même, à défaut de sa réalité, reste bien mal fondé : parce qu'un archéologue observe un quai, croit retrouver un côté du chenal d'accès et rétablit par une symétrie supposée l'autre rive, tous les historiens admettent comme vraie une idée issue en droite ligne de Devienne – mais légèrement adaptée à la topographie, ce qui la rend un peu plus plausible – avec un accès curieusement écrasé et pour le moins difficile à la navigation (fig. 2 à 5). Et chacune de ces idées improbables a servi de support à d'autres rêveries, encore plus improbables…

Quelques jalons pour le bassin portuaire

A analyser ces textes, il est assez évident que, dans la topographie bordelaise, le rempart antique étant bien localisé, sauf sans doute sur son côté oriental [23], seule la Devèze peut être cet affluent de la Garonne dont le lit accueille le port. La tradition historique ne s'y est pas trompée [24].

Le premier historien de Bordeaux à donner un semblant de description topographique du port antique est dom Devienne. Description est, en réalité, un mot très largement abusif : une gravure figure un plan qui n'a aucun rapport avec la réalité (fig. 2) ; un paragraphe donne des limites par des noms de rues [25]. De proche en proche, ces limites se sont transmises jusqu'aujourd'hui, mais leur justification est de deux siècles plus tardive : « Il est assez facile de repérer le tracé du port : les rues du Cancéra, de la Devise, du Parlement frappent par leur orientation irrégulière au milieu du quadrillage romain… » [26]. Etait-ce l'idée de Devienne ? Ce n'est guère dans sa façon de

20. Drouyn, 1879, p. 399 (cf. p. 169) en fournit un exemple.

21. Pour la herse, la grille écrit-il, voir Drouyn, 1879, p. 51-53.

22. Le cas est bien attesté pour plusieurs ports antiques méditerranéens, Alexandrie, Rhodes…

23. Régaldo, 2002 ; Barraud et Régaldo, 2003.

24. Vinet, 1565 : « *A Bourdeaus pour lors y auoit deus choses, a tout le moins Ausone en parle, qui ne s'y trouuent pour le iourd'hui, savoir est une eau de fontaines, qui passoit par le milieu de la uille : et une meruilleusement belle et bonne fontaine. Toutefois quant est de ceste eau passant par le milieu de la uille, ie ne fais nul doute, que ce ne soit ce, que lon appelle auiourd'hui la DIVICE, et que i'ay ueu appeler la* Diuicia *en des uieus instrumens de langage Gascon Bourdelois. C'est une petite eau, qui uient de dehors la ville : entre par dessoubs la muraille derriere l'osmonerie de Saint André, et uient sortir en la Garonne derriere l'eglise saint Pierre. Elle passe la plus part de son chemin en ung esgout uouté, et par soubs rue : mais antienement i'entens que toutes, ou pour le moins une grand'partie de ces eaus de fontaines, qui sont derriere le chasteau du Ha et le iardin de l'archevesque, entroient en la uille, et passoient par cette Divice a plus large canal, et descouuert, de sorte qu'a la plaine mer, les petis bateaus, et peut estre aussi de bien grans uaisseaus, entroient par là de la Garonne dedans la uille : comme depuis ils ont fait en la premiere creuë de la uille par le Peaugne, entre deus tours qu'on uoit a lentrée dudit Peaugne en la Garonne : mais laquelle entrée, et toute autres, ont esté condannées depuis quelque temps. Il n'y a plus lieu par ou les bateaus entrent en Bourdeaus. Il demeurent tous et petis et grans en la Garonne deuant la uille. Mais la fontaine…* »

25. Devienne, 1771 (1862), p. xxii-xxiii : « la seconde [porte du mur oriental de l'enceinte antique] était près de Saint-Pierre, à l'embouchure de la Devise, ruisseau qui, après avoir traversé la ville, tombait à la rue Sainte-Catherine dans un canal, formant un port qui avait pour largeur les rues de la Devise, du parlement et du Cancera. Les vaisseaux entraient dans ce port par la porte dont je parle et qui, par cette raison, s'appelait *Porta Navigera*. C'est ce que nous atteste un Paulin… »

26. Etienne, 1995 (1977), p. 181 = 1980 (1990), p. 48.

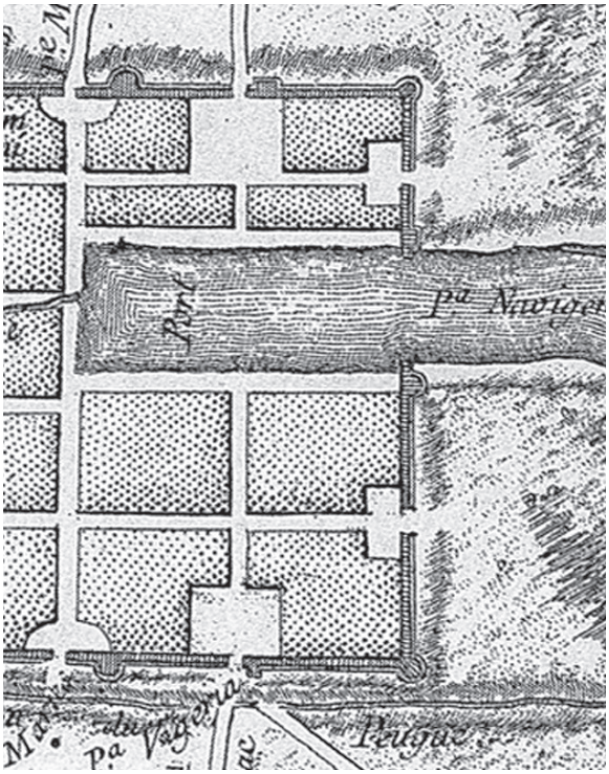

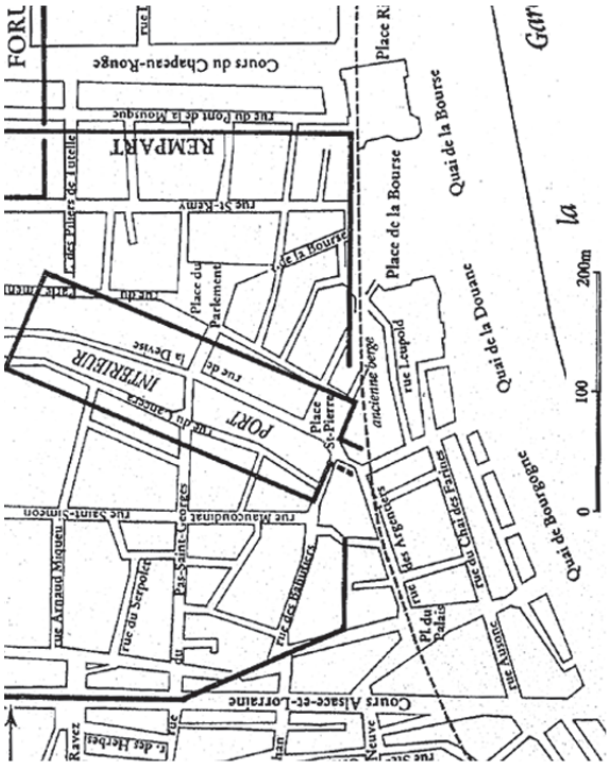

Le port antique de Bordeaux :

Fig. 2. - Selon dom Devienne (1773).

Fig. 3. - Selon Camille de Mensignac (1880).

Fig. 4. - Selon Camille Jullian (1895).

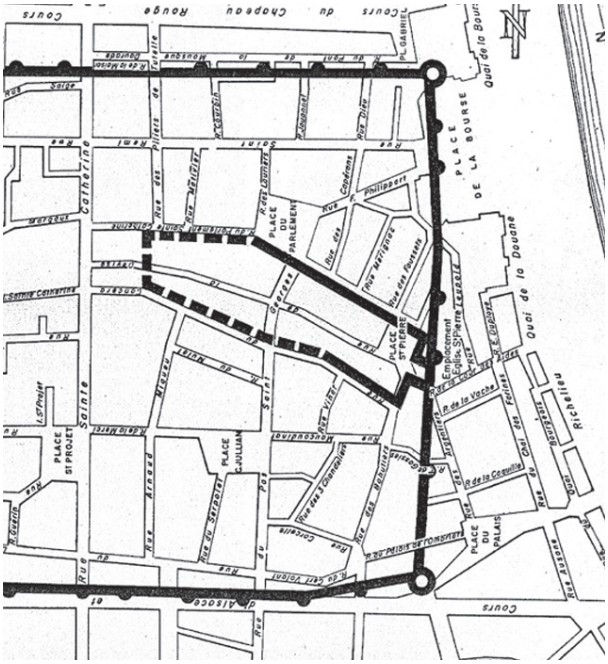

Fig. 5. - Selon Robert Etienne (1962).

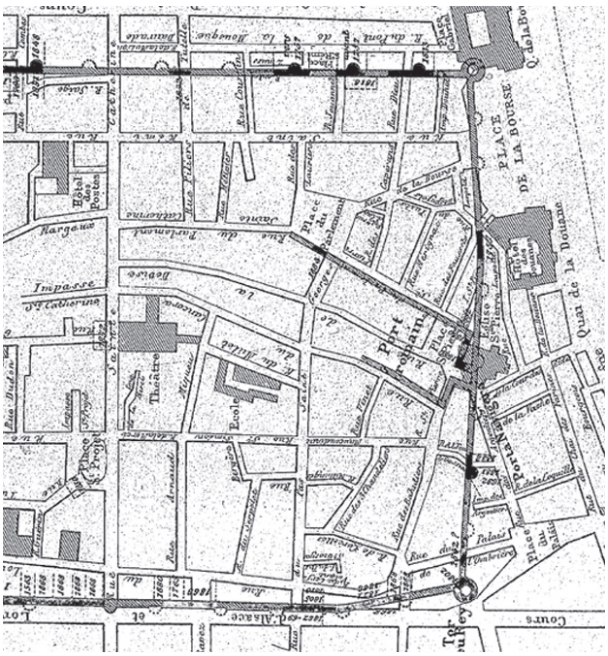

penser. Mais l'estey est encore visible à son époque dans la rue de la Devise, qui en porte le nom ; il suffisait d'étendre le vaste plan d'eau supposé jusqu'aux rues voisines. Par ailleurs, il semble assez clair que, d'une manière générale, Devienne se nourrisse d'observations dont il ne donne pas les références, à supposer qu'il en eût à fournir : il est parfaitement plausible qu'aient été aperçues, à l'occasion de constructions ou autres travaux, des structures comparables à celle observée par Mensignac en 1884.

D'autres observations, bien plus récentes, ont heureusement laissé des publications, rapports ou notes utilisables. Pour percevoir la portée de ces informations, il est nécessaire de rappeler en préalable certaines données topographiques sur l'hydrologie bordelaise et sur les parages de la Devèze.

La Garonne, qui est maintenant large de 500 m au niveau du pont de pierre, mesurait sans doute plus de 800 m à époque romaine [27]. En moyenne, elle roule aujourd'hui 690 m^3 par seconde et est agitée par les marées de l'océan sur une amplitude de 5,50 m, par coefficient 110, le zéro de l'étiage se situant à -1,84 m NgF [28]. Par ailleurs, la cote de remontée extrême des eaux salines est estimée à 6,83 m NgF [29]. Le niveau des eaux a probablement varié au fil des siècles [30], le marnage sans doute aussi [31]. Ces phénomènes aux variables multiples sont très délicats à appréhender en l'absence d'une modélisation hydrologique validée ; à défaut de meilleur modèle, on peut cependant voir dans ces cotes des points de comparaison utiles.

L'altitude moyenne des terrains riverains de la Devèze est aujourd'hui de 5,50 m NgF à l'est et de 6,50 m à l'ouest, avec des remontées jusqu'à 7,50 m autour de la rue Sainte-Catherine et jusqu'à 8 m au nord de la cathédrale. Ces terrains constituent bien les secteurs les plus bas contenus dans l'enceinte antique. Quelques opérations archéologiques à l'est de la rue Sainte-Catherine permettent de situer des niveaux de sols antiques, qui n'appartiennent manifestement pas au bassin portuaire, entre 3 m et 4 m NgF, nous allons le voir.

Sur la place du Parlement, des travaux menés début 1956 ont permis à Daniel Nony d'intéressantes observations (fig. 6, n° 7) [32] : différentes structures modernes, deux murs épais plausiblement antiques, affleurant à 4,80 m et 4,20 m NgF [33] et surtout une plate-forme de rondins de chêne, située vers 2,25 m NgF, surmontant des niveaux de vase compacte contenant du matériel augustéen, autour de 1,40 m NgF. Cette configuration n'est pas sans évoquer les découvertes faites récemment sur le bas du cours du Chapeau-Rouge [34] ; elle implique que le lit majeur de la Devèze à haute époque s'ouvrait jusque là, que ses berges ont été colonisées à époque augustéenne et que la pression urbaine l'a progressivement réduit ; elle implique aussi que cet espace n'appartient pas au port antique aménagé.

Rue Arnaud-Miqueu (fig. 6, n° 8), des observations ont été faites en 1963 par Henri Crochet, à l'occasion du réaménagement des Nouvelles Galeries [35] : l'habitat antique est notamment caractérisé par une mosaïque de l'école d'Aquitaine, retrouvée à 3,50 m de profondeur ; aucune indication claire sur les niveaux supérieurs. La découverte ayant eu lieu à l'intérieur du bâti, il est difficile de convertir cette profondeur ; néanmoins, les niveaux de rues voisins se situant vers 7,50 m ou 8 m NgF, on peut envisager une altitude de l'ordre de 4 m NgF. Cet espace est à l'extérieur du bassin, par la nature même de son occupation.

Plus précis pour son altitude, mais moins parlant, un diagnostic préventif a été mené par Christian Scuillier en 2002 sur des terrains voisins de la même rue Arnaud-Miqueu (fig. 6, n° 10) [36] : à environ 1 m sous le sol, soit 3,75 m NgF [37], apparaît un remblais de l'antiquité tardive ; à 1,50 m, soit 3,25 m NgF, un niveau d'occupation antique. Cette opération complétant celle de 1963, il est manifeste que la rue Arnaud-Miqueu est à l'extérieur du port antique.

---

27. L'essentiel du rétrécissement – ou, à l'inverse, si l'on préfère du « gain de rive » (Gauthiez, 2003, p. 34) – est dû aux murs de quais construits à partir du second empire ; aux environs de la place de la Bourse, la berge antique est environ 150 m en arrière du quai actuel, 50 m en arrière du quai du XVIIIe siècle. En 1565 – je ne connais pas de données chiffrées antérieures –, Vinet avoue 350 brasses, soit environ 700 m, immédiatement à l'amont de Bordeaux (devant Sainte-Croix) et 550, soit environ 1100 m, à l'aval (devant les Chartrons).

28. *Carte hydrographique de l'estuaire de la Gironde* du port autonome de Bordeaux, levés hydrographiques réalisés en 1984.

29. Information Lyonnaise des eaux pour la place Pey-Berland.

30. Enjalbert, 1960, p. 217-219 ; Gé *et al.*, 2005.

31. On peut, par exemple, envisager que l'étrécissement du lit a renforcé le marnage ; pourtant les 5,50 m actuels semblent équivalents aux « 17 ou 18 pieds » indiqués au XVIIIe siècle pour « *les temps des équinoxes & des grands maréages* » (Dupré de Saint-Maur, 1782, p. 15, n. 9).

32. Nony, 1962. Cf. *Gallia*, XV, 2, p. 246 ; *Bulletin et mémoires de la Société Archéologique de Bordeaux*, 1954-1956, tome LIX, p. 32-33, compte-rendu de la séance du 6 juillet 1956 ; information reprise dans Etienne, 1962, p. 311 et pl. 23. Les cotes de profondeur sont plus précises dans le compte-rendu de séance que dans l'article. Cette observation se localise à 140 m à l'est-sud-est des fouilles de la place de la Bourse, chantier Saint-Rémi, où des berges antiques ont été étudiées (Gerber, 2004).

33. Cotes calculées d'après le niveau de sol actuel, pour laquelle l'estimation la plus basse se trouve vers 6 m NgF.

34. Fouilles du parking, sous la direction de Christophe Sireix, phase 1 ; voir *BSR* 2002, p. 63-66 (p. 63) ou *RAB*, XCIII, 2002, p. 13-16 (p. 13-14).

35. Crochet, 1969 et 1974. Cf. *Gallia*, 1965, XXIII, 2, p. 415-416.

36. Scullier, 2003.

37. Les sondages ont été menés depuis le fond d'une cave, insuffisamment profonde pour le remaniement envisagé, donnée à 4,74 m NgF par l'architecte, on ne sait à partir de quel repère.

Fig. 6. - Localisation des observations archéologiques aux environs immédiats du bassin portuaire antique.

1 : rue du Parlement-Sainte-Catherine, P. Sansas, 1866 ;
2 : chevet de Saint-Pierre, E. Delfortrie, 1876 ;
3 : Saint-Pierre, C. de Mensignac, 1880, « fouille sud » ;
4 : Saint-Pierre, C. de Mensignac, 1880, « fouille du clocher » ;
5 : rue du Parlement, C. de Mensignac, 1884 ;
6 : place Saint-Pierre, H. Redeuilh, 1962 ;
7 : place du Parlement, D. Nony, 1962 ;
8 : rue Arnaud-Miqueu, H. Crochet, 1969 ;
9 : rue Métivier, D. Barraud, 1991 ;
10 : rue Arnaud-Miqueu, C. Scuillier, 2002.

En 1991, une fouille de sauvetage menée rue Métivier par Dany Barraud (fig. 6, n° 9) [38] a mis en évidence un sol d'époque augustéenne, une partie d'un portique bordant un cardo durant le haut empire et, plus important encore pour notre propos, dans la partie sud, un probable entrepôt adossé au fort dénivelé qui limite le plateau ; le sol de cet entrepôt se trouve à environ 4,30 m NgF [39]. L'espace n'appartient pas au port, mais lui est voisin.

A l'inverse de ces opérations, fin 1955 et début 1956, sur la place Saint-Pierre (fig. 6, n° 6), Henri Redeuilh, à l'occasion de la mise en place d'un transformateur électrique, a pu observer des niveaux qui semblent appartenir au bassin portuaire [40]. Sous 2 m de remblais contenant quelques structures modernes, se trouve une forte épaisseur (3,25 m) de terres de plus en plus vaseuses contenant à la base des débris antiques divers ; on peut estimer l'altitude de ces vestiges vers 0,10 m NgF [41]. Environ 1,30 m plus haut, des bois assemblés ont été interprétés comme un bateau, mais sont restés non datés ; si tel était le cas, il aurait été échoué durant la ou une phase d'envasement du bassin ; les cotes indiquées induisent qu'il serait post-antique. Il apparaît ainsi que ce secteur appartient à un ensemble antique où le sol, fortement vaseux, est nettement plus bas qu'aux alentours, fort plausiblement l'intérieur du port, ce que confirmerait l'interprétation d'une épave.

Ces quelques opérations des cinquante dernières années permettent de cerner la réalité du bassin portuaire. On peut ainsi effectivement le délimiter, avec une bonne probabilité, autour de la place Saint-Pierre et de la rue de la Devise, conformément à la tradition. Son fond serait à situer vers 0 m NgF, en nette différence avec les sols environnants qui possèdent des cotes entre 3 m et 4 m. La géométrie de ses côtés nord et sud, telle qu'indiquée par dom Devienne et reprise après lui, est raisonnable : entre les rues du Parlement et du Cancéra. Ces limites donneraient une largeur variant entre 75 m et 50 m.

En revanche, la limite occidentale n'est pas sûre. On pourrait envisager de l'arrêter vers le prolongement du cardo de la rue Métivier, mais aucun indice ne laisse envisager le prolongement de cette rue au sud de la Devèze ; il conduisait du milieu du forum, tel qu'on suppose aujourd'hui son emplacement [42], jusqu'au port, plus probablement qu'il ne longeait l'arrière du bassin. On peut aussi retenir l'idée de Robert Etienne, fondée sur l'observation des rues désaxées, et pousser jusqu'à l'endroit où fut tracée la rue des Piliers-de-Tutelle [43]. La longueur du bassin depuis la façade de l'église Saint-Pierre serait, dans cette hypothèse, de l'ordre de 230 m.

Est-on toutefois fondé à fixer une limite nette, dure, d'orientation nord-sud, à l'arrière du port ? En fait, les lignes topographiques marquées par les rues du Parlement et du Cancéra ne s'arrêtent pas là : des limites cadastrales claires, et distinctes du cours moderne de la Devèze, les prolongent au moins jusqu'à la rue de Cheverus, si ce n'est celle du Père-Louis-de-Jabrun ; les anomalies d'axes sont encore très fréquentes, dans le plan de 1811-21, jusqu'à l'hôpital Saint-André (rue Vital-Carles). Ce constat induit l'idée d'un simple étrécissement progressif du bassin qui conduirait tout naturellement aux aménagements observés dans ce secteur, à environ 500 m de la façade de Saint-Pierre.

Là, dans les fouilles de l'îlot Saint-Christoly [44], le haut empire, assez bien représenté pour l'habitat, l'est peu pour les aspects portuaires : l'espace est progressivement assaini ; au IIe siècle, de véritables terrasses permettent d'établir quelques grandes constructions, dont un probable marché ; la présence de celui-ci à proximité immédiate de la rivière semblerait impliquer une réalité portuaire plus ou moins formelle. Un fort exhaussement, allant jusqu'à 1,50 m au nord-est du site, réduit considérablement le lit de la rivière au début du IVe siècle. Une succession sensiblement rectiligne de débarcadères, formés par des caissons de bois, et de quais de pierres, en grands blocs remployés, parfois sculptés, y est utilisé jusqu'au Ve ; ces constructions sont portées par des pieux de chêne non écorcés ; en arrière du quai, un entrepôt est longé par un passage empierré, à la fois ruelle et débarcadère. Les aménagements de berge sont recouverts au VIe siècle par un remblais de pierres maintenu par des pieux.

La confluence dans l'emprise de la fouille de deux bras de rivières – interprétés comme la Devèze et le Peugue, ou du moins une partie des eaux de celui-ci – est assurée à la fin du Ier siècle et disparaît à la fin du IIIe. Le lit du Ier siècle est à situer, au plus creux, vers -1,80 m NgF [45] ; celui du début du IVe, aménagé par un empierrement, se situe vers 0 m NgF (fig. 7). Une forte sédimentation entraîne un nouvel aménage-

38. Chronique d'archéologie bordelaise, *Société Archéologique de Bordeaux*, 1991, LXXXII, p. 12-14.

39. Notons quelques difficultés de raccordement au système actuellement en vigueur (canevas NgF 1969) qui peut faire varier cette cote de -0,40 m. Renseignements X. Charpentier et archives SRA.

40. Redeuilh, 1962.

41. Cotes calculées d'après le niveau de sol actuel : 5,35 m NgF.

42. A côté des « Piliers de Tutelle », soit dans la topographie actuelle au nord du cours du Chapeau-Rouge. Voir, par exemple, Barraud et Régaldo, 2000, p. 57.

43. Etienne, 1980 (1990), p. 48 : « Il faut l'arrêter au coude que dessine la rue du Cancéra, au moment où elle s'aligne à nouveau sur les directions fondamentales de la cité » ; cf. fig. 5. Notons que, en revanche, la rue du Parlement ne s'aligne pas.

44. Debord et Gauthier (dir.), 1982. Voir aussi les rapports conservés au SRA.

45. Les altitudes données ici ont été converties dans le canevas 1969 par Xavier Charpentier (Sra Aquitaine).

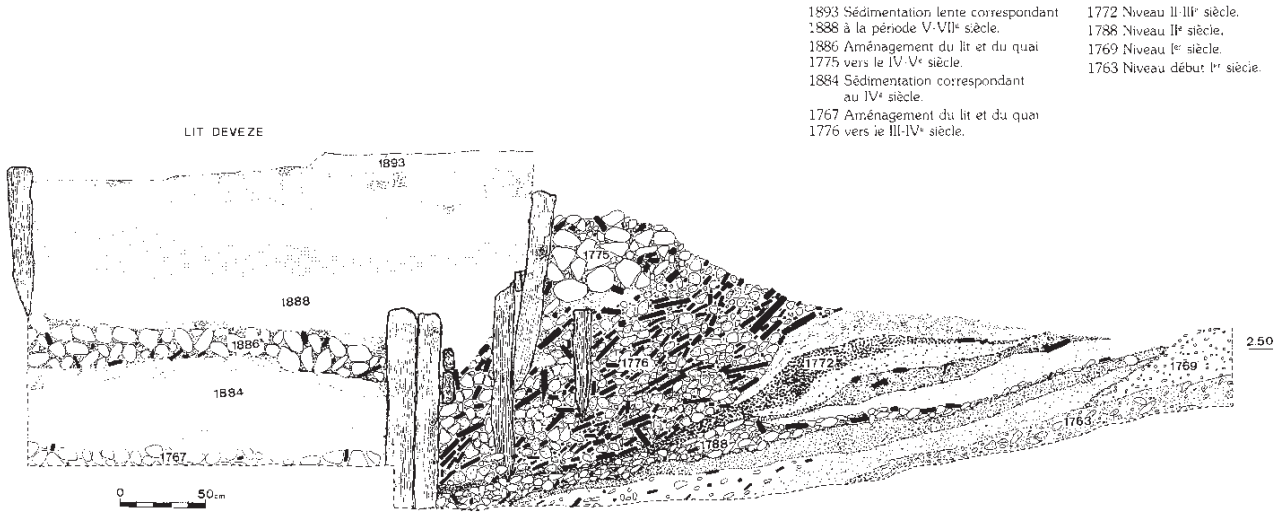

Fig. 7. - Fouilles de Saint-Christoly, stratigraphie de la Devèze.
Debord et Gauthier (dir.), 1982, p. 65, fig. 58.

ment près de 90 cm plus haut un siècle plus tard. Aux Ve, VIe et VIIe, la sédimentation continue et aboutit à un abandon de ce secteur portuaire ; une partie de la berge s'effondre au VIIIe ou au IXe.

Des aménagements de même nature pourraient se prolonger depuis le bassin principal sans rupture nette ; un carottage géotechnique, dont il sera question plus loin, en donne d'ailleurs un indice. Cette hypothèse n'est pas moins envisageable que celle traditionnellement admise. Elle a, entre autres, l'avantage de n'opposer aucune muraille aux remontées du flux des marées. Et, par le milieu de la ville, le lit d'une rivière…

Un point reste encore à préciser ici, c'est l'argumentation à partir de l'envasement de la Devèze constaté à Saint-Christoly pour estimer la date de l'abandon du port intérieur : sur cette base on envisage couramment le VIIe ou le VIe siècle [46]. Une fois admis que la mise en eau du bassin portuaire se fait par l'aval et non par l'écoulement de la rivière [47], l'extrapolation à un envasement généralisé devient nettement plus délicate et l'on ne peut exclure que la lagune, bien que restreinte en amont – et sans doute latéralement –, puisse être utilisée bien plus tard. On manque en fait d'arguments chronologiques fiables [48]. Rappelons cependant à ce propos que le plausible bateau observé par Henri Redeuilh place Saint-Pierre ne peut qu'être postérieur à l'antiquité.

46. Debord et Doreau, 1975a, p. 15 : « Nous pensons donc que les expressions employées par Ausone et Paulin relèvent pour une part de l'amplification poétique et que l'envasement provoqué par des phénomènes généraux et par la nouvelle situation créée par la construction de la muraille a entraîné l'abandon progressif du port qui devait être effectif dès la fin du VIe siècle ».

47. Telle n'était pas l'opinion de Pierre Debord (Debord et Doreau, 1975a, p. 13) : « …la seule Devèze, telle qu'elle a été canalisée à la fin du IIIe siècle [à Saint-Christoly] ne suffisait plus à alimenter en eau le port intérieur… » ; ce qui provoque selon lui envasement puis abandon.

48. Devienne (1771 (1862), p. 20) estime que les Vikings ont utilisé le port intérieur : « les auteurs du temps racontent qu'ils en firent partir une flotte, l'an 851, pour aller ravager les autres provinces maritimes de la France ». Charles Higounet (1963, p. 39) se borne à mentionner que « les Normands hivernèrent peut-être en 848-849 en Bordelais, d'où ils poussèrent un raid audacieux jusqu'à Périgueux ». Immédiatement avant, il exprime le même intérêt prudent qu'en 1950 lorsqu'il rend compte de Dion, 1949 ; ce dernier propose de comprendre le récit par Dudon de Saint-Quentin, historien normand du début du XIe siècle, de la prise en 848 d'une *urbs quae Luna dicitur* (repris en *urbs lunensis* par Paul de Chartres) comme concernant Bordeaux, bien que l'expression « port de la lune » ne soit pas attestée avant 1619, ce que pourrait contredire le croissant représenté bien avant le XVIIe siècle dans les armoiries de la ville. On pourrait joindre au même dossier la plausible fondation de la basilique Saint-Pierre par Bertechramnus. Mais rien de tout cela ne saurait de toute façon être un argument incontournable et décisif sur les dates où le port intérieur pouvait encore être en activité.

Un segment de la rive septentrionale du bassin

Les premières observations archéologiques dans ce secteur, du moins à ma connaissance, remontent à avril 1866 : Pierre Sansas [49] rapporte que des travaux au 15 de la rue du Parlement-Sainte-Catherine (fig. 6, n° 1) ont mis au jour une aire de béton qui scellait « divers canaux se dirigeant du nord au sud » [50] couverts de larges briques et de tegulae, cette aire étant extérieure à tout bâtiment antique ; deux grands fragments de corniche sculptés étaient dans les remblais de cet aménagement. « La disposition des lieux pourrait faire supposer que l'aire de béton formait un quai ou une cale [51] sur les bords du bassin [portuaire] » ; les canaux serviraient au drainage des terrains voisins. L'interprétation, pour peu démontrée qu'elle soit, de faits rapportés avec autant d'imprécision, reste plausible ; les deux blocs sculptés évoquent, et sans doute dans l'esprit même de Sansas, grand connaisseur en la matière, la construction du rempart.

Une autre observation archéologique remonte à 1884. Camille de Mensignac en est l'auteur. Malgré sa grande importance et son impact sur l'historiographie bordelaise, elle serait restée au même stade de note allusive [52] si un dossier la concernant n'avait été retrouvé par Jacques Doreau et publié par lui en collaboration avec Pierre Debord qui dirigeait alors les fouilles de l'îlot Saint-Christoly [53].

Camille Bontemps de Mensignac [54] a été, de 1882 à 1922, le conservateur du musée d'archéologie de Bordeaux et a observé la plupart des chantiers bordelais de la fin du XIXe siècle [55]. Comme tous ses contemporains [56], il est nourri de Devienne qui fournit la seule histoire de Bordeaux développée, un tant soit peu argumentée et critique [57]. Ce qui n'exclut pas qu'il le corrige, ou surtout le complète, le cas échéant. Ainsi le plan qu'il fournit en 1880 du port romain garde le bassin rectangulaire imaginé un siècle plus tôt, mais le fait pivoter pour l'axer sur les rues du Parlement, de la Devise et du Cancéra [58] (fig. 3).

Aucun des travaux du XIXe siècle n'était bien sûr à vocation archéologique, les observateurs ont dû être tolérés mais n'ont pas influé sur les terrassements. Mensignac n'était pas présent en permanence, ni même quotidiennement : de son propre aveu, il se fait expliquer certains faits par Mondet, l'architecte de l'église Saint-Pierre. En revanche, on peut tenir pour acquis qu'il a lui-même effectué les relevés dont il fournit les croquis, et surtout les coupes, mais manifestement sans les avoir rafraîchies comme on le pratiquerait aujourd'hui, et en une seule fois après l'achèvement du terrassement. Cet essai de stratigraphie, même s'il se révèle minimal, mal conduit et mal observé, doit être salué : ce n'est pas la pratique de l'époque. Que l'on ait aujourd'hui beaucoup à contester sur les modes

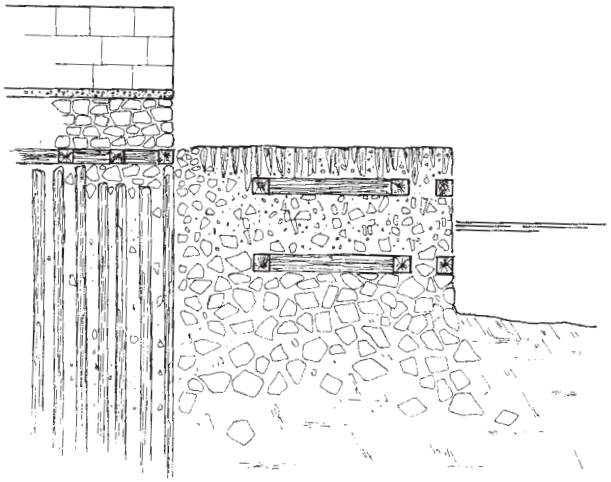

Fig. 8. - Rue du Parlement, coupe du quai.
D'après Mensignac : Debord et Doreau, 1975, p. 10, fig. 3.

d'acquisition de ces données archéologiques est manifeste, mais on ne peut pas reprocher à nos ancêtres de ne pas disposer de nos techniques, ni de ne pas répondre de manière anticipée à nos questions. Sans leur manquer de respect, on peut néanmoins remarquer un certain nombre de difficultés, voire d'incohérences.

---

49. Sansas, avril 1866 (1880), p. 41-42.

50. Aucune précision sur le nombre de ces canaux.

51. Ce sol était-il en pente, pour que Sansas envisage cette hypothèse ?

52. *Société Archéologique de Bordeaux*, IX, 1883-1884, comptes-rendus des séances du 14 novembre 1884 (p. 94) et 12 décembre (p. 97).

53. Debord et Doreau, 1975a et 1975b.

54. Né à Bordeaux le 17 mars 1850 ; mort à Bordeaux le 22 janvier 1929.

55. Notice nécrologique : Nicolaï, 1926. Voir aussi Féret, t. III, 1ère partie, 1889, p. 446 ; Guérin, 1957, p. 513.

56. Ainsi, Léo Drouyn est dans la lignée de Devienne en 1865 pour la *Guyenne militaire*, mais a profondément changé en 1879 pour *Bordeaux vers 1450* (Barraud et Régaldo, 2003 ; Régaldo, 2002).

57. Devienne a été réédité en 1862.

58. Mensignac, 1880, planche hors texte. Ce plan est légèrement postérieur aux premières observations à Saint-Pierre et traduit donc bien l'opinion de Mensignac sur l'emplacement et la forme du port avant les découvertes de 1884. Quelques précisions chronologiques s'imposent : le volume VI de la *Société Archéologique de Bordeaux*, qui contient la note initiale de Mensignac, daté de 1879, est sans doute édité en 1881 ; le VII (1880), qui contient les comptes-rendus de séance correspondants et l'article « Emplacement de la ville romaine de Bordeaux » n'est paru qu'en 1882 et diffusé début 1883 (*SAB*, IX, 1882, CR, p. 56) ; lecture est faite de la communication préalable à l'article le 12 août 1881, ainsi que l'indiquent les comptes-rendus donnés dans *SAB*, IX, 1882, CR, p. 22 ; mais ce même tome IX, daté de 1882, n'est paru qu'en 1886. L'anticipation des publications de la note et de l'article sur celles des comptes-rendus correspondants, les retards d'édition aussi, brouillent quelque peu cet aspect des choses.

En 1884 donc, on reconstruisit une maison sur la rue du Parlement, 130 à 140 m à l'ouest-nord-ouest de la façade de Saint-Pierre (fig. 6, n° 5) [59]. Ont été alors atteints les vestiges des aménagements septentrionaux du bassin portuaire antique (fig. 8). Une maçonnerie de moellons, couverte par une couche de béton était portée par un platelage de poutres de chêne, établi sur des pieux en aulne bloqués par des moellons à sec ; elle était surmontée par trois assises de gros blocs de remploi. Etaient adossés à cet ensemble des caissons de poutres encochées et une maçonnerie de moellons. Le mur principal n'a pas été observé sur toute son épaisseur, seulement sur 1,50 à 2 m, à la différence du système à caissons qui mesurait 4 m. Les structures affleuraient à environ 4,75 m NgF [60] et le fond du bassin peut être estimé à 0,25 m NgF, ce qui est tout à fait compatible avec les observations précédemment rapportées.

Les faits ne sont pas contestables et leur interprétation ne laisse de doute que dans le détail de la chronologie relative : les blocs de remploi sont-ils bien un exhaussement d'un « quai » primitif ? les caissons adossés, un élargissement ? y a-t-il deux états, comme le pensent Debord et Doreau [61], ou trois, comme l'affirme Mensignac ? L'exhaussement fait peu de doute et semble contemporain du rempart, tandis que le mur primitif appartiendrait au haut empire. De la céramique sigillée est signalée sur le site, mais sa provenance exacte n'est pas précisée [62] ; une confirmation indirecte vient des récentes fouilles de la Bourse où l'aulne ne semble utilisé qu'au Ier siècle.

Cette structure est-elle représentative d'un aménagement linéaire de grande portée, disons d'un quai ? C'est sans doute ainsi que la comprenait Mensignac ; c'est à coup sûr ce que l'on a envisagé après lui. Cette hypothèse mal mesurée, parmi d'autres, induit par comparaison l'idée qu'à Saint-Christoly c'est un arrière-port qui a été découvert, voire même qu'à une structure publique d'envergure succédait une juxtaposition presque anarchique de constructions privées. En fait rien ne prouve qu'il ne s'agisse pas, là aussi, d'un aménagement ponctuel, ou partiellement ponctuel : à cette structure succédant, par exemple, une cale [63] ou un autre agencement, ou encore les caissons adossés ne se prolongeant pas. On verra plus loin, dans l'analyse de la fouille sud de l'église Saint-Pierre, une structure qui n'est pas sans évoquer, par ce que l'on peut comprendre de sa conception, celle que l'on a ici interprétée comme un élargissement.

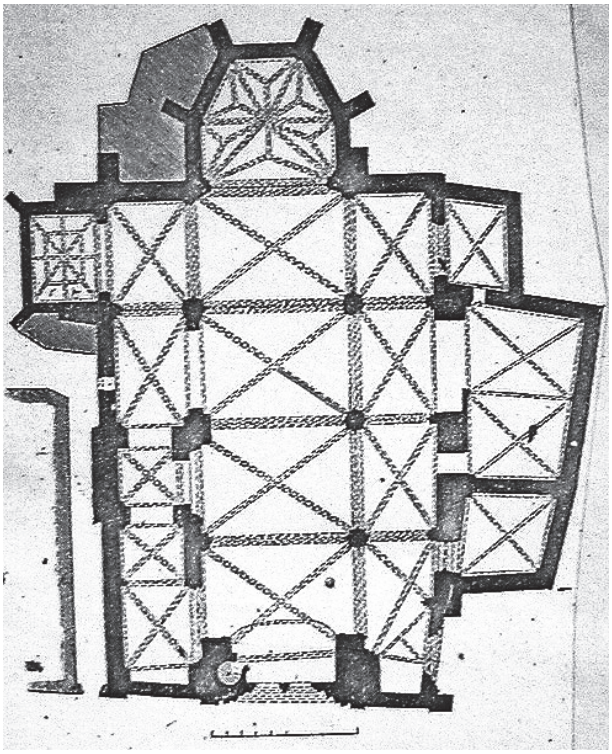

Fig. 9. - Plan de l'église Saint-Pierre avant sa reconstruction. Commission des monuments et documents historiques du département de la Gironde, 1851. La maison Denon est le bâtiment dont on voit l'amorce au nord.

Un segment de la rive orientale du bassin

En 1865, fut décidée la reconstruction de l'église Saint-Pierre qui était en fort piteux état (fig. 9). On confia la direction des travaux à l'architecte Mondet. Si un sondage est mené en 1876 – nous le qualifierions aujourd'hui de géotechnique –, le projet ne devint opérationnel qu'en 1879, suscitant une vaine protestation de la Société Archéologique de Bordeaux [64]. Elle aura un regard attentif sur les travaux par l'intermédiaire

59. Debord et Doreau, 1975a, p. 6-8 et 10. Cf. *BSAB* IX, 1881, CR, p. 94, séance du 14 novembre 1884, et p. 97, séance du 12 décembre 1884.

60. C'est l'estimation, parfaitement plausible, de Debord et Doreau, 1975a, p. 16, fig. 6.

61. Cela correspond bien à leur conception de l'abandon du port, cf. ci-dessus notes 46 et 47.

62. *BSAB* IX, 1881, CR, p. 97, 12 décembre 1884.

63. Cf. Sansas, 1866 (1880).

64. Le 14 mars 1879, à l'instigation de Camille de Mensignac, un vœu contre le projet est émis par la Société (*SAB*, VI, 1879, p. v).

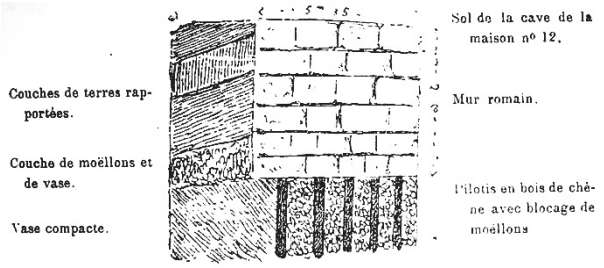

Fig. 10. - Coupe du quai retrouvé lors de la fouille du clocher. Mensignac, 1879, p. 107.

de plusieurs de ses membres : Gervais et Delfortrie pour le sondage préalable [65] ; Combes et surtout Mensignac pour les démolitions [66] et les fouilles [67].

Le sondage mené au chevet (fig. 6, n° 2), profond de 9 m, est resté sur la berge garonnaise, manifestement à l'extérieur des aménagements portuaires et de l'enceinte antique. Gervais et Delfortrie y remarquèrent, entre plusieurs couches vaseuses, une succession d'aménagements de sols, dont les espacements sont très arbitrairement déterminés. Ils correspondent tout à fait aux observations faites à l'occasion des travaux du tramway [68] et l'on peut dès lors envisager de les attribuer respectivement à l'antiquité, au XIIIe siècle, au XIVe et, pour les deux derniers, à l'époque moderne.

D'un point de vue technique, ce sondage confirma sans doute les craintes que l'on avait sur la solidité du sol et engagea la réalisation de fondations considérables en deux endroits : au nord de l'église, pour le clocher (fig. 6, n° 4) ; à l'opposé pour la porte sud (fig. 6, n° 3). Ces fouilles rencontrèrent de solides structures antiques qui les compliquèrent largement. Mensignac publia une note développée sur ses observations en ces deux points [69]. Les carnets d'attachement tenus par les surveillants de ces travaux – Albert Mascaras fils jusqu'à la fin mai 1880, puis Lartigue – ont heureusement été conservés et, bien que n'ayant aucune visée archéologique, fournissent de précieux renseignements [70].

Les travaux du clocher débutent le 4 mai 1880 par le démantèlement de la maison Denon, qui jouxtait l'ancienne église [71]. Démolition achevée, les terrassements profonds commencent après les fêtes de Pentecôte, le 18 mai. En date du 25, cette brève note : couche de bloc romain 6 metre. Dans la semaine du 19 au 25 juillet, cette autre : un autre [homme occupé] à couper les anciens pieux. Au total, la démolition de ces structures demanda 31 jours de travail, dont un normalement férié, à une équipe de 12 à 17 hommes. Quelques croquis sommaires mais significatifs accompagnent ces notes (fig. 11 à 13).

L'ouverture, précise Mensignac, est de l'ordre de 80 à 85 m². En retrait de 5 à 6 m par rapport à la façade de l'église, une maçonnerie de grands blocs de remploi, apparaissant vers 3,60 m NgF [72] – immédiatement sous la fondation des murs de la cave [73] –, reconnue sur 9,05 m dans le sens nord-sud [74], d'une largeur considérable puisque dépassant les 5,35 m observés [75], est portée sur des pieux battus de chêne non écorcé, longs de 4 m, bloqués par des petits moellons (fig. 10). En avant de cet ensemble, d'autres pieux de chêne, eux aussi bloqués par des petits moellons, auraient assuré une protection contre l'eau. Le bassin était matérialisé par une épaisse couche de remblais devenant vaseux à sa base surmontant un niveau de « vase compacte » ; c'est sur ce niveau, à situer vers 1,10 m NgF, qu'était posée la maçonnerie, et dans cette vase qu'étaient enfoncés les pieux.

65. Delfortrie, 1876. Cette note été présentée le 8 décembre 1877 (*BSAB* IV, 1877, p. ii), mais auparavant, le 11 février 1876, Gervais a déjà donné les mêmes explications, sans qu'il soit pour autant cité par la suite (*BSAB* III, 1876, p. iii). Eugène-Edmond Delfortrie (cf. Féret, 1889, p. 179) est en particulier l'inventeur de « la cité palustre au centre même de la ville de Bordeaux » (Delfortrie, 1867) ; il n'est pas exclu que ce soit un aspect complémentaire à ses recherches aux alentours de la cathédrale qui l'ait attiré plus en aval de la Devèze.

66. Le 12 décembre 1879, Mensignac signale la découverte d'une statue peinte du XIVe ou du XVe siècle, représentant un évêque ; ce à quoi, Combes ajoute que l'on vient d'y retrouver les traces de l'ancienne chapelle des Orfèvres ou Argentiers (*BSAB* VI, 1879, p. xii).

67. Voir les comptes-rendus de séances suivants : 9 janvier 1880, Mensignac (*BSAB* VII, 1880, p. ii) ; 11 juin 1880, Mensignac (*BSAB* VII, 1880, p. x) ; 9 juillet 1880, Mensignac (*BSAB* VII, 1880, p. xi) ; 13 août 1880, Mensignac (*BSAB* VII, 1880, p. xiii) ; 10 décembre 1880, Mensignac (*BSAB* VII, 1880, p. xvi) ; 14 janvier 1881, Combes (*BSAB* IX, 1881, CR, p. 2) ; 12 mai 1882, Mensignac (*BSAB* IX, 1881, CR, p. 41) ; 14 novembre 1884, Mensignac (*BSAB* IX, 1881, CR, p. 94) ; 12 décembre 1884, Mensignac (*BSAB* IX, 1881, CR, p. 97). [Noter que le tome IX, bien que millésimé 1881, contient les comptes-rendus des années 1881 à 1884 et n'est paru qu'en 1886, cf. ci-dessus note 58].

68. Migeon, 2005.

69. Mensignac, 1879.

70. Ces carnets ont été retrouvés dans les archives de la faculté de médecine de Bordeaux qui eut le même architecte. Ils ont été déposés aux Archives municipales ; une photocopie en existe dans la documentation du SRI d'Aquitaine, que j'ai utilisée.

71. Voir le détail en annexe 3.

72. Les cotes NgF sont calculées à partir des profondeurs indiquées et de l'altitude du sol actuel (5,60 NgF).

73. Voir la coupe des maçonneries levée par Mascaras, fig. 13.

74. Cette dimension est exactement celle fournie par le croquis du surveillant Mascaras (fig. 13).

75. Il semble bien que Mascaras a noté, de son côté, 5,80 m (fig. 13, plan des maçonneries). A titre de comparaison, la largeur des soubassements reconnus du rempart du bas empire est de l'ordre de 4,50 m.

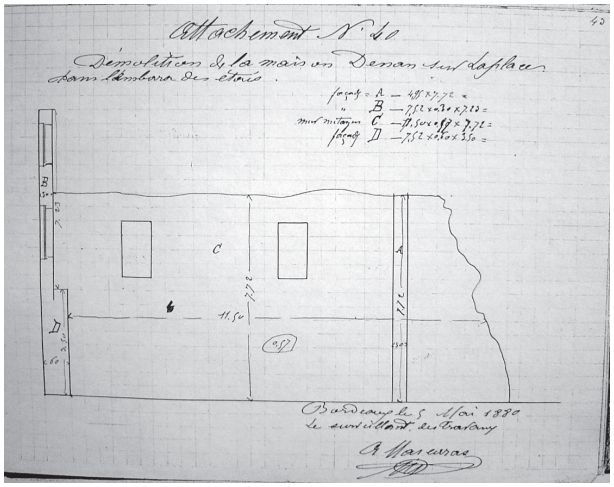

Fig. 11. - Travaux de l'église Saint-Pierre. Plan de la maison Denon. Carnet d'attachement, 5 mai 1880.

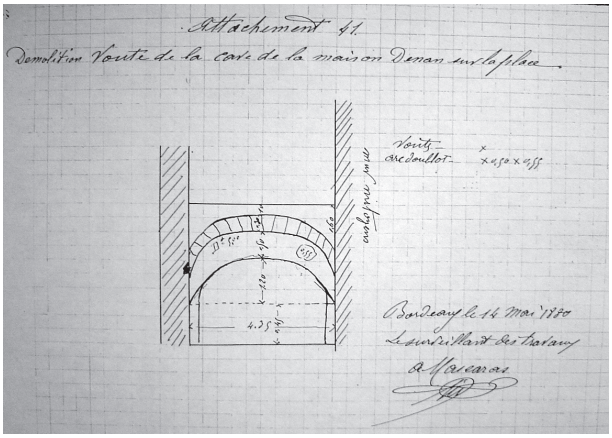

Fig. 12. - Travaux de l'église Saint-Pierre. Coupe de la cave de la maison Denon. Carnet d'attachement, 14 mai 1880.

Fig. 13. - Travaux de l'église Saint-Pierre. Plans et coupes des démolitions lors de la fouille du clocher. Carnet d'attachement, 30 juillet 1880.

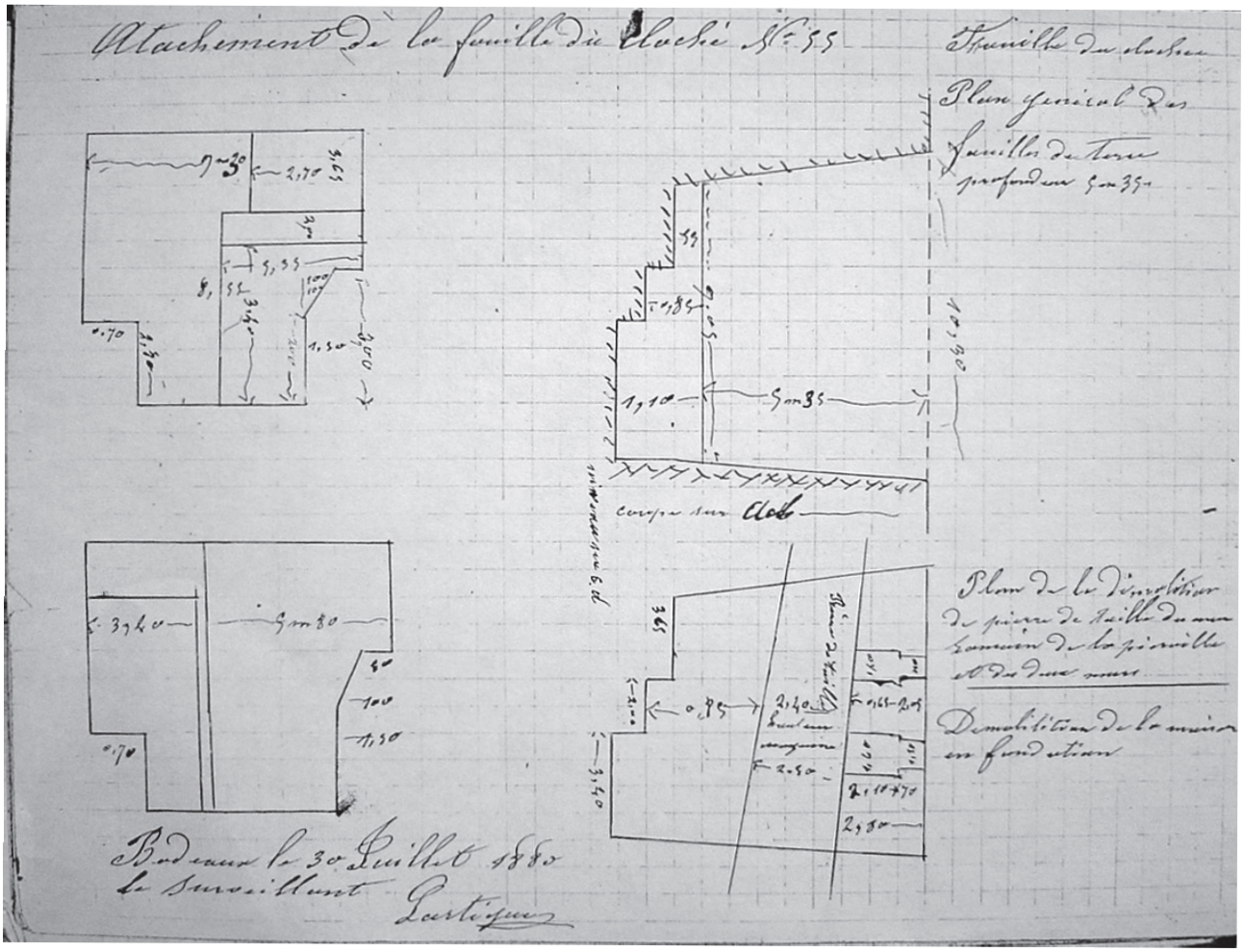

Faits et interprétation, du moins dans les grandes lignes, manquent de précision mais ne sont pas sujets à discussion : cette construction, qui, bien que d'un appareil identique à celui du rempart antique, ne peut lui être assimilée, appartient au bord oriental du bassin portuaire. On remarquera toutefois que le fond, tel qu'on peut l'estimer d'après les mesures de Mensignac, est nettement plus haut qu'ailleurs.

Notons que la coupe levée par Mensignac (fig. 10) n'est pas d'échelle régulière, puisque les 2,50 m de hauteur conservée de la structure maçonnée sont sensiblement équivalents aux 5,35 m de largeur observée. Les croquis de Mascaras (fig. 13) sont sommaires et seulement destinés à appuyer le métré des démolitions ; ils ne sont pas à l'échelle non plus [76], mais ils portent un certain nombre de cotes ; surtout ils sont à la fois en plan et en élévation. Ils confirment globalement la description archéologique. Mais ils rajoutent un fait d'une importance capitale : l'arase de la maçonnerie est en pente du nord vers le sud, et le sol sur lequel elle repose encore plus [77]. Mensignac n'indique aucunement ce fait, qui se relie pourtant aisément aux observations faites lors de la fouille sud : il n'a mesuré les profondeurs qu'en un seul endroit ; la comparaison avec les cotes prises ailleurs dans le bassin fait supposer que ce serait vers le nord de l'excavation. Si tel est bien le cas, la profondeur atteinte au sud est de l'ordre de - 0,40 m NgF ; elle dépasse un peu les cotes observées ailleurs dans le bassin.

La porte navigère supposée

Dès les premières découvertes, Mensignac annonce à la Société Archéologique de Bordeaux, lors de la séance du 9 janvier 1880, que « le mur nord du chenal de l'ancien port intérieur gallo-romain de Bordeaux, appelé Port Navigère » a été retrouvé, sans même envisager d'argumenter [78]. D'après les carnets d'attachement, le « sondage » a commencé le samedi 3 janvier [79] ; c'est en date du 8 qu'est portée la première mention : démolition des vielles maçonneries ; la coïncidence est trop forte, il doit s'agir de la structure antique. Mensignac, qui reconnaît tenir de l'architecte ce qu'il rapporte pour les structures antérieurement découvertes, a donc visité le chantier de terrassement, pour la première fois, entre le 5 et le 9, et plus probablement à la fin de la semaine, plausiblement dès qu'il a eu vent des démolitions et de ce qu'on y trouvait [80]. En fait, les terrassements avaient commencé le 10 décembre 1879 et s'achevèrent le 31 janvier 1880 ou dans la semaine qui suivit [81] ; leur emprise était réduite, environ 25 m², mais leur profondeur assez considérable, environ 8 m.

Le compte-rendu que donne Camille de Mensignac de la fouille sud [82] n'est pas sans poser des problèmes de compréhension, sans même aborder le niveau interprétatif. Cela tient à de nombreux facteurs : structure du texte ; absence fréquente de liens entre les observations rapportées dans les différentes parties de l'exposé ; manière de décrire ; incertitude du vocabulaire ; précipitation manifeste de la rédaction ; etc. Il est évident qu'on ne saurait reprocher à l'auteur de ne pas respecter les normes usuelles de l'archéologie actuelle ou de ne pas avoir une bonne compréhension des phénomènes stratigraphiques ; mais il est tout aussi évident que l'on doit tenter de comprendre, avec les raisonnements d'aujourd'hui, ce qui a été écrit il y a presque 130 ans. D'où l'importance de disséquer dans son détail le compte-rendu et de le confronter avec les faits rapportés dans les carnets du surveillant.

L'exposé de Mensignac s'articule en quatre parties :
– d'abord une présentation générale qui annonce d'emblée l'interprétation des faits observés [83] ;
– ensuite une description des coupes, accompagnée de relevés schématiques, dans l'ordre : nord, est, ouest et sud ;
– puis « l'explication du terrassement », c'est-à-dire la succession des faits observés durant le creusement ;
– enfin « l'explication des objets intéressants », c'est-à-dire une liste du mobilier le plus remarquable.

Aujourd'hui – en fait dès le cours d'Arcisse de Caumont –, on considère que, logiquement, une coupe stratigraphique représente la succession des niveaux environnants et que le matériel que contient ces niveaux, base majeure des raisonnements chronologiques tenus, est indissociable de leur environnement immédiat. Ce n'est pas ainsi que pensait Mensignac : son inventaire des objets les plus importants ne contient aucune référence aux couches mentionnées plus haut ; il est d'ailleurs très probable qu'il s'est contenté de faire ramasser ces objets

76. Le niveau de terre sous-jacente à la maçonnerie antique est très largement exagéré par le dessin, mais la cote de 0,85 portée au milieu permet de rétablir la proportion.

77. Quand on ramène le dessin à une échelle homogène, on réduit un peu ces inclinaisons.

78. BSAB, VII, 1880, p. ii. A cette époque, les séances ont lieu tous les deuxièmes vendredis du mois.

79. Voir le détail des relevés en annexe 2.

80. Son intervention du 12 décembre 1879 (*BSAB*, VI, 1879, p. xii) montre qu'il suivait la démolition de l'église, ou du moins qu'il se tenait au courant des découvertes faites à cette occasion. Sans doute a-t-il cessé sa surveillance à la fin de cette phase des travaux, tout au début de décembre, ne pouvant prévoir les découvertes à venir. Combes a dû faire de même.

81. Mensignac, 1879, p. 100 indique : « *trois mois environ* », ce qui est un peu exagéré.

82. Mensignac, 1879.

83. L'article promis à la note 1, p. 97, n'a jamais été publié, et sans doute jamais écrit.

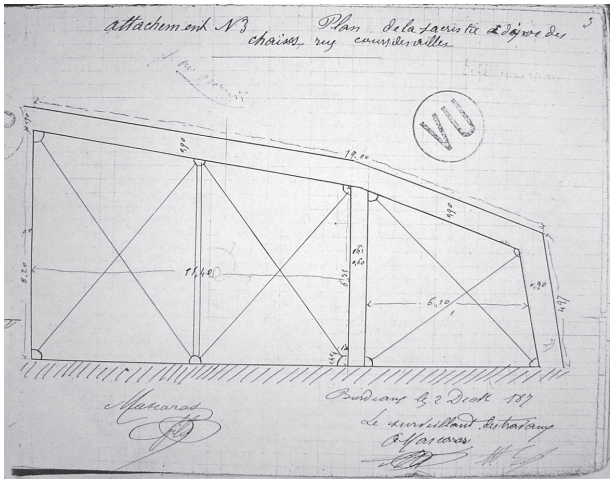

1- Plan de la sacristie. Carnet d'attachement, 2 décembre 1879.

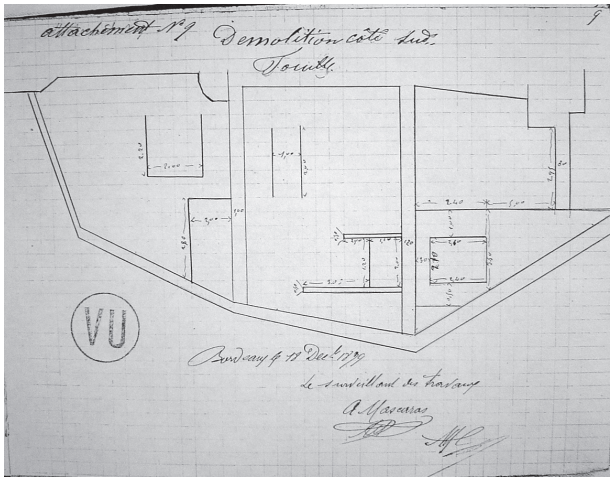

2- Plan de la démolition côté sud. Carnet d'attachement, 18 décembre 1879.

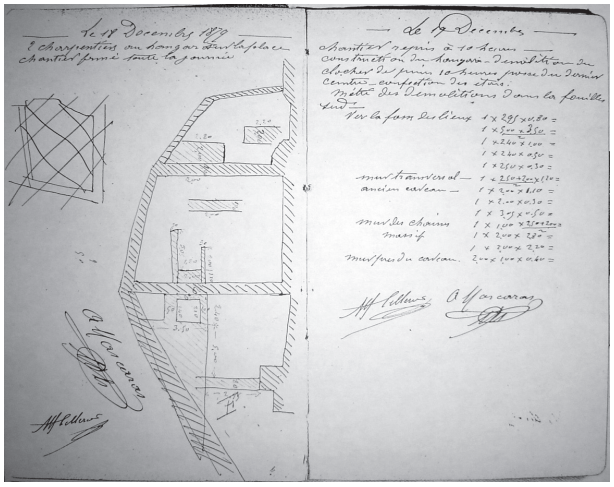

3- Métré de la démolition.
Carnet d'attachement, 19 décembre 1879.

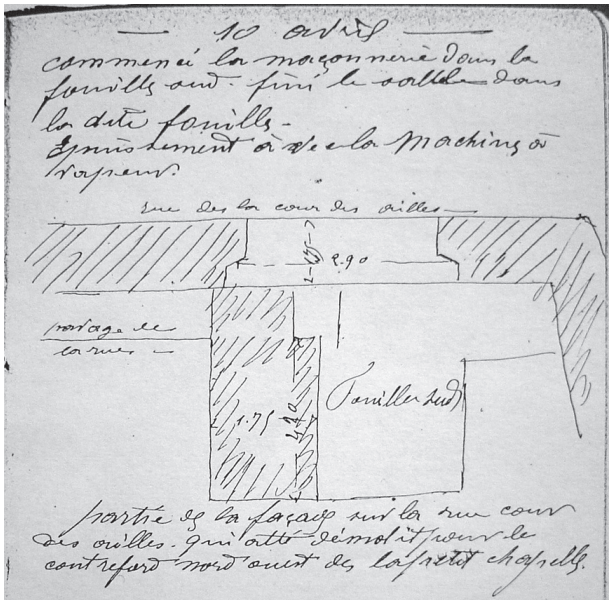

4- Croquis de la fouille sud.
Carnet d'attachement, 10 avril 1880.

Fig. 14. - Travaux de l'église Saint-Pierre. Localisation de la fouille sud.

par les ouvriers. Dans ces conditions, on ne dispose d'aucun argument précis de datation des faits observés, si ce n'est leur séquence [84].

La localisation de la fouille, donnée dans la présentation, reste bien imparfaite [85] ; les plans relevés par le surveillant Mascaras permettent de préciser ce point (fig. 14). La forme et les dimensions du sondage sont aussi assez mal indiquées ; on reconstitue une emprise et des parois régulières mesurant à peu près 5 m en est-ouest et 6 m en nord-sud jusqu'à 2,50 m de profondeur, puis un étrécissement avec des parois probablement irrégulières [86].

84. Debord et Doreau, 1975a, p. 12, utilisent la mention de tessons – qu'ils interprètent tout à fait judicieusement comme de la céramique estampée – et de monnaies, notamment une d'Anastase (vers 500) que je ne retrouve pas dans l'inventaire ; mais ce sont eux qui les mettent en relation avec la « digue » – parce qu'elles leur paraissent plus tardives que la construction du mur romain – et non Mensignac. En dehors même de l'impossibilité de mettre en relation objets et niveaux, la mention de ces objets s'expliquera encore mieux dès lors que l'on admet que le bassin portuaire a pu être utilisé assez tardivement.

85. « … à l'angle sud-ouest de l'église Saint-Pierre, en face de la rue des Bahutiers. » P. 98, n. 1, il est aussi indiqué qu'il se situe à 40 m du sondage Delfortrie, lui-même non localisé avec précision.

86. « Du sol à 2^{m}50 de profondeur, il mesure 30 mètres carrés environ, » [plus loin, il est indiqué que le côté nord mesure 5 m] « de cette profondeur au

La coupe nord présente « la face interne d'une partie de la muraille de l'ancien port », ce qui laisse supposer que la structure observée se prolongeait vers l'est ou vers l'ouest, ou les deux. Le positionnement du sondage d'après les données de Mascaras montre qu'il est aligné sur la face occidentale du mur observé lors des fouilles du clocher ; on envisagera donc plutôt un prolongement vers l'est, qui ne serait que de simple logique puisque la maçonnerie du clocher est plus large que la fouille sud. Le dessin, quant à lui, laisse un peu perplexe (fig. 15a) : un effet de perspective assez maladroit transforme le dérasement en une sorte de glacis ; dans la mesure où l'on peut bien la lire, la mesure indiquée en marge à gauche – 7 m 50 – ne correspond pas à la hauteur conservée de la maçonnerie, mais à la profondeur totale du sondage, dont les premiers niveaux, atteignant 3 m, mieux expliqués plus loin, sont absents du dessin.

La coupe est n'est pas détaillée, ni dans le texte, ni dans le dessin (fig. 15b), malgré la mention de « différentes couches de terres de remblais ».

Le contraste est frappant avec le dessin de la coupe ouest (fig. 15d). La description n'est cependant guère plus précise, sauf cette mention : « à cette profondeur » [6 m] « se rencontre une couche, d'environ 1 mètre d'épaisseur, d'un sable ferrugineux mouillé par des infiltrations ». Il est anormal que ce sable, si bien identifié ici, n'apparaisse sur aucune autre coupe, en particulier sur celle du sud en retour de celle-ci. Sauf si le contexte est radicalement différent de l'interprétation donnée. Les niveaux supérieurs de « terres rapportées » – deux de 1 m, puis deux autres de 2 m, environ – devraient aussi continuer sur les stratigraphies voisines ; il n'y a aucune raison qu'ils soient plus perceptibles d'un côté que des autres. L'analogie que présente ce dessin avec celui relevé quelques mois plus tard lors des fouilles du clocher (fig. 10) est remarquable, mais sans les effets de pente des dépôts que l'on attendrait en appui latéral contre une structure préexistante.

La description de la coupe sud n'est détaillée que pour l'évocation, qui sera reprise plus loin, d'un système de poutres entre 3,50 m et 4 m de profondeur. Son dessin (fig. 15c) montre la succession de trois niveaux dont on ne connaît pas les critères de distinction, niveaux qui ne coïncident pas avec ceux de la coupe ouest et qui ne sont pas représentés avec la même netteté.

A la base de toutes ces coupes est décrit et dessiné – avec beaucoup de détail et de cohérence, pour une fois – le même système de poutres croisées « forme damier ». Mais les relations entre ce système et les niveaux supérieurs ne sont pas clairs : la maçonnerie de la coupe nord repose directement dessus ; de même, selon le texte, les remblais de la coupe est, mais le dessin montre quelque 50 cm de terre vaseuse ; niveau identique sur la coupe ouest, tandis que la description mentionne, sans préciser, un écart de 50 cm entre la base du sable ferrugineux et les poutres ; au sud, les remblais, distincts de la vase sur la coupe, descendent jusqu'au platelage. Encore une fois, une difficulté certaine à lire une stratigraphie.

Des plus instructives est « l'explication de ce terrassement » :

Plusieurs faits, jusque là non mentionnés, apparaissent : entre 0,50 m et 1 m, se trouvait un niveau d'ossements humains ; un « ancien canal ou passage », dont la voûte se trouvait à 1 m et le sol dallé à 3 m, large de 1,30 m, « se continuait le long de la nef sud de cet édifice [l'église] et se trouvait complètement bouché, d'après ce que nous a dit l'architecte, avec des matériaux du XIVe siècle provenant de la démolition d'une ancienne église, peut-être de l'église primitive de Saint-Pierre. » Si Mensignac n'a pas vu le comblement de ce souterrain, il est peu probable qu'il ait observé son dégagement ; les faits ici rapportés sont donc issus d'une conversation avec Mondet. Par ailleurs, dans aucune des coupes n'apparaissent les ossements humains [87] ; bien plus surprenante est l'absence totale du souterrain voûté sur les coupes est et ouest [88].

La suite est assez embrouillée pour nécessiter un commentaire phrase à phrase. « A 3 mètres commence une jetée que traverse dans toute sa profondeur, qui est de 4^{m}50, notre sondage. » Il ne s'agit pas ici du quai romain, de « la muraille de l'ancien port intérieur de Burdigala » – que, selon Mensignac, longe mais ne traverse pas la fouille –, appelons-la M1, mais d'une structure secondaire, M2 ; pour reprendre les mots de la présentation, « une ancienne jetée, construite au moyen-âge, peut-être dans le but de fermer l'entrée de l'ancien port intérieur de Burdigala dont nous retrouvons une partie des murailles » [89] ; c'est cette structure que P. Debord et J. Doreau appellent « digue ». Notons, une nouvelle fois, que, traversée par la fouille, cette jetée devrait apparaître sur une

fond de la fouille, qui est de 5^{m}50, une superficie de 22 à 25 mètres carrés. » Il faut comprendre que 5,50 m est la profondeur de la seconde partie de la fouille, qui, avec les 2,50 m du premier palier, font une profondeur totale de 8 m, ce qui est compatible avec les 7,50 m de hauteur indiquée pour les différentes coupes. Un étrécissement à 2,50 m de profondeur correspond à des utilités pratiques et au dérasement de la maçonnerie antique qui a pu être utilisé comme palier.

87. A titre d'élément de comparaison, on peut noter que la stratigraphie relevée par Delfortrie, 1876, au chevet de Saint-Pierre mentionne, symboliquement mais clairement, un niveau d'ossements.

88. Les relevés seraient-ils faits à partir de 3 m de profondeur ? Il est vrai que c'est ce que l'on pourrait croire de la coupe nord. Cependant toutes les cotes portées en marge de tous les dessins indiquent clairement que les dessins partent de la surface et les proportions entre la hauteur et la largeur des dessins correspondent à peu près.

89. Combien l'on regrette que la publication ici promise en note n'ait jamais vu le jour !

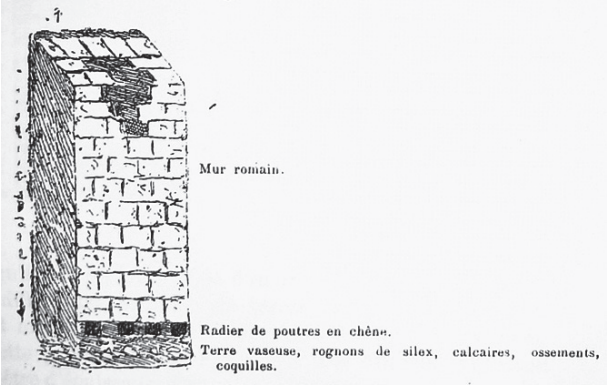

Côté nord.

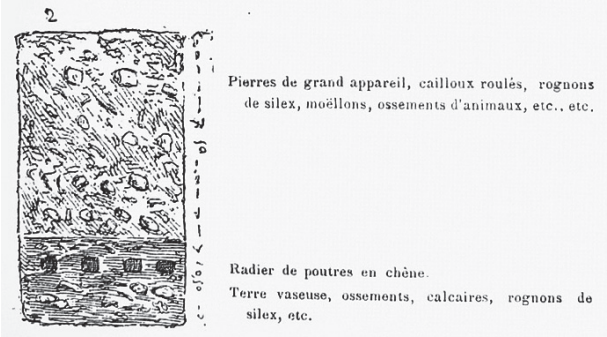

Côté est.

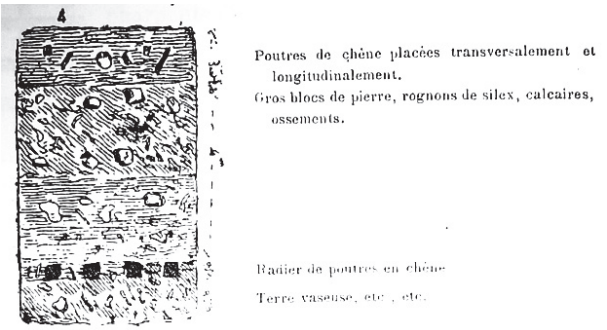

Côté sud.

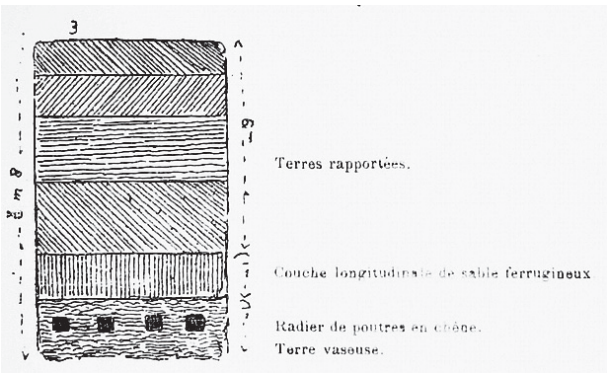

Côté ouest.

Fig. 15. - Travaux de l'église Saint-Pierre.
Stratigraphies de la fouille sud. Mensignac, 1879, p. 97-100.

des coupes au moins. Le paragraphe continue : « Dans la partie Est de la fouille, et reposant sur cette jetée, quelques blocs de pierre superposés sans ciment ni mortier forment comme une muraille. » Ce serait donc là une troisième structure, M3 ; l'appareil sommairement décrit de cette façon est identique à celui bien connu dans le rempart romain.

Saut de paragraphe. « Ce mur qui était oblique se perdait à l'encoignure sud-est de cette fouille et devait se poursuivre sous le sol de la rue des Argentiers, en face du n° 2. » Il s'agit bien ici de M3 – mur, muraille – elle aussi absente des coupes. L'auteur de poursuivre, sans transition : « L'eau nous envahit à $3^{m}50$. »

Saut de paragraphe. « On trouve à cette profondeur, et appliquées contre la paroi ouest de cette muraille [M3], deux grosses poutres de chêne, mesurant au carré $0^{m}30$ sur $0^{m}25$ et qui sont retenues elles-mêmes par d'autres poutres carrées, de même essence, plantées devant comme pieux. »

Saut de paragraphe. « Un peu plus loin, dans la direction sud-ouest, ainsi que sur toute la superficie de la fouille, se rencontrent d'autres pilotis carrés semblables aux premiers. Dans l'espace laissé libre entre ces pieux et comme servant de blocage, on trouve de la terre, de grosses pierres, des moëllons, des rognons de silex. Parmi cette terre boueuse et vaseuse, et comme pétris avec elle, nous avons trouvé des fragments de bronze, de fer et de plomb, des tessons de poteries, des ossements de cerf, de bœuf et de cheval, des coquilles d'huîtres, de moules, etc., etc. » Des mentions aussi peu précises d'un matériel aussi hétéroclite, on en trouve à la base de toutes les coupes et rien ne peut relier aucun des objets de l'inventaire avec tel ou tel endroit [90].

Ce système de poutres était aussi décrit plus haut, pour la coupe sud, où il apparaît par une simple mention en marge du dessin et dans le texte : « Entre $3^{m}50$ et 4 mètres de profondeur, nous trouvons les sections de plusieurs grosses poutres de chêne qui s'appuyaient les unes contre le mur oblique [M3] qui reposait sur la jetée [M2] (…) et les autres soutenaient et maintenaient des pieux carrés qui se trouvaient plantés dans

90. Cf. ci-dessus, note 83.

l'espace laissé libre entre ces deux rangées de madriers. » Cet ensemble est clairement relié à M3 et superposé à M2. Malgré le manque de précision, la tentation est grande de le comparer aux descriptions et dessins du quai de 1884 (fig. 8) [91].

Après un saut de paragraphe, « l'explication de ce terrassement » continue ainsi : « Cette jetée de 4 mètres de hauteur [M2] (…) repose à 7m50 de profondeur sur un radier … », suit une nouvelle description du platelage, appuyée par un croquis. De tout le texte, l'appareil de M2 n'est jamais décrit ; mais, en dehors des moellons, qui servent constamment à caler pieux et poutres, n'apparaissent que des blocs de remploi, typiques du rempart et des quais romains. Notons encore que M2 repose sur la même fondation en poutres que M1.

Que dire de plus qui n'apparaisse déjà dans cette lecture attentive du texte de Mensignac ? N'est-il pas assez clair que M1, M2 et M3 constituent une seule et unique structure coupée par la fouille ?

Les notes du surveillant des travaux semblent confirmer indirectement la plupart de ces faits. Les ossements humains de surface étaient abondants et en connexion, puisqu'on en fit le tri en y employant bien des jours de travail [92] ; il se trouvait aussi là différentes structures maçonnées, dont des caveaux, ainsi que l'indique le plan du 18 décembre 1879 (fig.14b). Les carnets ne mentionnent pas le souterrain, mais pointent, après ce plan, des démolitions et épierrements, puis, en date des 3, 5 et 6 janvier 1880, un sondage pratiqué dans la fouille, « au pied des maçonnerie ». On peut penser que cela correspond au soubassement du souterrain. En effet, si la maçonnerie romaine apparaissait à 2,50 m, si par ailleurs le souterrain était couvert de 1 m de remblai et haut de 2 m, il est manifeste que le second entaillait la première ; il semble logique d'avoir prolongé cette entaille.

Le 6 janvier, l'éboulement d'une partie des parois dut être évacué, et l'ensemble étayé. Le 9, Mensignac, dont la première visite sur les lieux est à situer peu avant, signale à la Société Archéologique de Bordeaux la découverte d'un gros mur de 2 m d'épaisseur [93] ; cette dimension, jamais reprise dans le compte-rendu, correspond plausiblement à la partie de l'arase dégagée en arrière du souterrain, maladroitement représentée au sommet de la coupe nord.

Il est manifeste que, durant 20 jours, on a démoli des maçonneries et enlevé des gros blocs. Du 8 au 28 janvier 1880, « démolition des vielles maçonneries ». Avec cette précision en date du 26 : « Sortie de la fouille sud les gros blocs provenant d'anciennes fondations (les blocs étant ci fort que l'on les a tranché dans la fouille avant de les levers.) (lever avec le palant compansateur », et celle-ci en date du 28 : « enlevement des gros blocs ». La fouille continue les 30 et 31 ; il n'en est plus question après. Le 6 février on y battit deux pieux. Les 4, 5, 6 et 9 mars, on « épuisa » la fouille, avant de battre de nouveaux pieux du 10 au 16, avec de temps à autre quelque enlèvements de terres, puis à nouveau du 24 jusqu'au 1er avril, « fin de battre les pieux dans la fouille sud ».

Dans ces circonstances, on peut envisager que Mensignac, emballé par sa découverte de début janvier, où l'entaille portée par le souterrain à la structure romaine lui est apparue comme la face même du mur du chenal que dom Devienne lui indiquait à cet endroit, ne soit pas revenu sur son identification hâtive. Et comme la maçonnerie attaquée par les ouvriers lui semblait plus désorganisée que le front qui se dégageait peu à peu au nord, il en fit une structure postérieure, et même deux [94]. Comme il a mené ses observations après le creusement et manifestement sans nettoyer les coupes, les prolongements de cette même maçonnerie à l'est et au sud ne lui sont apparus que comme des gros blocs erratiques – qu'il mentionne en marge des deux dessins et nullement pour les deux autres. La coupe ouest, en revanche, montre probablement des remblaiements identiques à ceux adossés à la maçonnerie des fouilles du clocher, mais observés en parallèle de la structure d'appui. Les relevés maladroits et les interprétations stratigraphiques incohérentes contribuent à masquer une réalité assez difficile à décrypter.

A la différence du quai septentrional observé en 1884, mais comme la maçonnerie retrouvée lors de la fouille du clocher, celle-ci serait entièrement composée en grand appareil de remploi, n'utiliserait que des poutres de chêne et ne montrerait aucune reprise ; elle peut être attribuée au bas empire. En revanche, si elle s'inscrit parfaitement dans le prolongement de celle du clocher, sa fondation est nettement différente : le platelage correspond à une construction sur un bas-fond sensiblement horizontal [95] et les pieux battus de la partie nord à un terrain en pente. Cette pente est bien attestée, à la fois par les cotes de Mensignac et par les plans du surveillant (fig. 13) ; elle est assez rude, de l'ordre de 15 à 20 %. Le schéma donné à la figure 16 tente de reconstituer cet ensemble. Le niveau sableux perçu à la base des comblements du bassin, dans la coupe ouest, s'inscrit bien dans le même contexte. Ces données indiquent le passage d'un chenal, mais aussi sa fermeture à la fin du IIIe ou au début du IVe siècle. L'altitude de -2,25 NgF pour le fond de ce chenal est compatible avec les données recueillies à Saint-Christoly pour le haut empire.

---

91. Voir aussi Debord et Doreau, 1975, fig. 1 et 2, p. 7 et 8, qui sont un peu moins parlantes.

92. Voir annexe 1.

93. *BSAB*, VII, 1880, p. ii.

94. Il est assez plausible que l'obliquité du mur M3 ne soit qu'un artefact représentant une étape du travail des ouvriers.

95. Un platelage analogue a été observé rue du Pont-de-la-Mousque sous une tour du rempart antique (Gauthier, 1964).

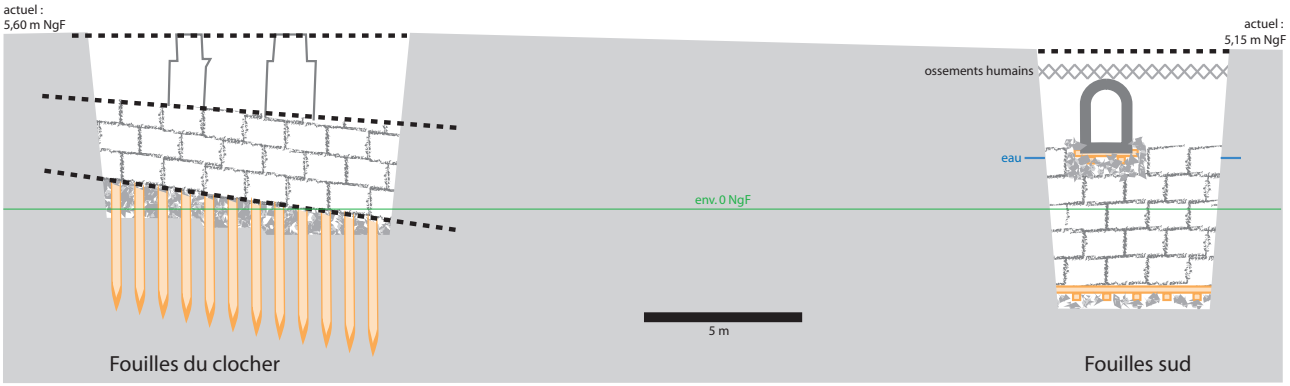

Fig. 16. - Reconstitution générale du quai oriental du port antique.

Sur ces bases, on peut raisonnablement supposer que, à haute époque, la Devèze, à sa confluence avec la Garonne, formait une sorte de delta, qu'elle se divisait en deux bras autour d'un îlot alluvionnaire. Ce ne serait que lors du remaniement de la ville et de son port, lié à la construction de l'enceinte, que, en fermant le bras du sud, on aurait radicalement privilégié celui du nord, menant à l'arrière de notre place de la Bourse [96].

Un témoignage médiéval

Les membres de la Société Archéologique de Bordeaux n'ont pas accepté tous les dires de Mensignac sans discussion, mais personne n'a contesté directement l'interprétation proposée. Ainsi, en date du 11 juin 1880, lit-on dans les procès verbaux des séances [97] :

en marge *fouilles à l'église St Pierre*

Mr de Mensignac lit [98] une note sur une fouille pratiquée a l'angle Sud Ouest de l'église St Pierre. à 2^m^50 de profondeur. Des dessins sont ajoutés a la notice pour son explication. On aurait retrouvé la les murs d'une ancienne jetée du port romain de Burdigala. Pierres de grand appareil superposées, reposant sur un radier formé de poutres de chêne placé lui-même sur une terre vaseuse entremelee de debris animaux et vegetaux et de fragments de poteries. moellons, silex etc. Divers instruments en fer, et en bronze (ceux ci dépourvus de rouille cause attribuée par Mr de Mensignac au mouvement des eaux [99]) ont été retirés de cette fouille ainsi que des fragments de marbre, futs de colonnes, fragment de cippe monnaies [100] etc etc

M Augier demandant a voir un échantillon du sable ferrugineux [101] énoncé dans la notice Mr de Mensignac répond qu'il ne s'est point occupé de la question géologique mais seulement du point archéologique ; Mr Daleau conteste l'action de la marée et croit que les objets donné comme du bronze sont seulement en cuivre.

Le compte-rendu de séance publié est assez fidèle, sauf pour les discussions qui sont supprimées et la mention d'un fer de lance mérovingien [102].

La discussion est moins vive, un mois plus tard, le 9 juillet 1880, lorsque Mensignac rapporte les fouilles du clocher :

en marge : *fouilles à l'église St Pierre*

Mr de Mensignac donne communication des découvertes operées dans les fouilles autour de l'eglise St Pierre. Sur une partie de l'emplacement de la maison n° 12 de la place St Pierre, une tranchée de 6 mètres de profondeur et 80 à 85 metres carrés de superficie, a mis [103] à jour encore une portion du mur septentrional de l'ancien port Entre autres objets recueillis Mr de Mensignac présente un fer de lance complètement décapé, une petite chaine, deux boucles en bronze des monnaies, des anneaux, [104] des aiguilles et un objet [105] en même métal ou quelques membres croient voir une épingle formée d'un serpent enroulé [106] Mr Combes pretend que cet objet est un ressort de fibule ayant [107] pu servir dépingle.

96. F. Gerber, lors des fouilles du parking, a, selon toutes probabilités, observé son prolongement : Gerber, 2004.

97. Archives de la SAB.

98. *lit* en surcharge sur *communique*.

99. Cette explication figure dans Mensignac, 1979, p. 105-106

100. *monnaies* rajouté au-dessus de la ligne.

101. Souligné dans le texte.

102. *BSAB* VII, 1880, p. x : « M. C. de Mensignac lit une note sur les fouilles exécutées à Bordeaux. Les travaux de terrassement de l'angle sud-ouest de l'église Saint-Pierre ont amené la découverte du mur nord du chenal de l'ancien port intérieur de Bordeaux, appelé port *Navigère*. Ce mur, composé de pierres de grand appareil, reposait à 7^m^50 de profondeur sur un radier de grosses poutres de chêne. Les fouilles qui ont été faites dans l'intérieur du chenal ont amené la découverte d'un beau fer de lance de l'époque mérovingienne, de divers objets en bronze et en fer, ainsi que de cippes, de fûts de colonnes et des monnaies romaines. »

103. *mis à* en surcharge sur *decouv*.

104. *des monnaies, des anneaux,* rajouté en marge.

105. *un objet* en surcharge sur *des objets* presque illisible.

106. *ou quelques membres croient voir une épingle formée d'un serpent enroulé* est en surcharge sur un texte illisible.

107. *un ressort de fibule ayant* est en surcharge sur un texte illisible.

Le texte publié, plus bref, ne tient pas compte de la discussion [108].

En date du 13 août, le texte manuscrit est nettement plus bref que le texte publié [109] et n'apporte aucune information. En revanche, pour la séance, apparemment mouvementée, du 10 décembre 1880, il n'est pas sans intérêt :

en marge : *erreur de Mr Drouyn au sujet du mur romain, à l'église St Pierre*

Mr de Mensignac qui a suivi avec soin les fouilles de l'église St Pierre croit trouver une erreur dans le texte de Mr Leo Drouyn Bordeaux en 1450 ou il est dit que le mur romain partageait l'église en deux. Selon Mr de Mensignac ce mur qui passait presque devant la façade est le mur est du port [110]. Le même sociétaire annonce la découverte d'une grosse pierre à gnès ou l'on voit la cavité qui renfermait une crapaudine. Cette pierre devait faire partie de la porte Navigère. Mr de Mensignac se propose en outre de lire a la prochaine séance une notice dans laquelle il soutiendra que le forum de Burdigala devait se trouver sur le coté droit du port.

Le texte publié, un peu plus diplomatique, oublie la crapaudine et la promesse sur le forum, qui ne fut jamais suivie d'effet [111].

Si Drouyn ne donne aucune référence directe à son assertion [112], il est cependant, en sus d'une vue plus large de la ville, un texte, édité après Bordeaux vers 1450, qui témoigne sans ambiguïté en faveur de sa version :

Fin juin 1358, la ville concède une bande de terrain de dix pieds de large aux paroissiens de Saint-Pierre pour accroître leur église vers la Devèze [113]. Les travaux furent manifestement réalisés puisque, avant la reconstruction des années 1880, le portail sud était estimé des premières années du XVe siècle [114] ; c'est devant ce portail que fut ouverte en décembre 1879 la fouille dont il était question ci-dessus.

En contrepartie de cette concession, la ville renvoie sur les paroissiens ses propres obligations quant à l'entretien de la partie riveraine du chenal de la Devèze [115] et de l'espace public qui le borde :

Empero boloren losdeytz mager et juratz [...] que losdeytz parropians sian tingutz de adobar et far adobar la Divicia detras ladeyta gleysa, et de far I mur de peyra, et de caus, et de arena, entre la plassa de la Billa et ladeyta Divicia, ayssi cum s'en leva deu portau qui es sobre ladeyta Divicia, tras ladeyta gleysa, entro au mur de la Billa, avant que commensen d'obrar plus a ladeyta gleysa.

Mais lesdits maire et jurats ont voulu […] que lesdits paroissiens soient tenus de remettre et faire remettre en état la Devèze devant ladite église, et de faire un mur de pierre, de chaux et de sable entre l'emplacement de la ville et ladite Devèze, ainsi qu'il s'élève depuis le portail qui est sur ladite Devèze, à côté de ladite église, [sans doute un portail de l'église antérieur à celui qui était connu au XIXe siècle] jusqu'au mur de la ville [en cet endroit il ne peut s'agir que de l'enceinte antique], avant qu'ils commencent à travailler plus à ladite église…

Deux jours plus tard, il est précisé que Johan Colom, le sous-maire, et les six jurats qui l'accompagnent dans la visite des lieux aven comandat […] que fessan far un bon mur au lonc de l'ester en la maneira que dessus es contingut en aquest papey, e que fassan peimentar la plassa de la Vila au lonc de mur que faran, ont commandé […] qu'ils feront faire un bon mur le long de l'estey de la manière qui est contenu ci-dessus dans ce papier et qu'ils feront paver l'emplacement de la ville le long du mur qu'ils feront…

---

108. *BSAB* VII, 1880, p. xi : « M. C. de Mensignac donne la suite des découvertes opérées à l'église Saint-Pierre de Bordeaux. Dans les fouilles de l'angle nord-ouest de cette église, on a mis à jour, sur une longueur de 9 mètres et une épaisseur de 5m35, la muraille est de l'ancien port intérieur de Burdigala durant la période romaine. Dans les terres on a recueilli un certain nombre d'objets romains, tels que : aiguilles, épingles, style, chaîne et monnaies, le tout en bronze. »

109. *BSAB* VII, 1880, p. xiii.

110. Première rédaction, corrigée par ajouts et surcharges : *ce mur passait au dehors de l'église*.

111. *BSAB* VII, 1880, p. xvi : « M. de Mensignac, qui a suivi avec soin les fouilles de l'église Saint-Pierre, réfute le texte de M. Léo Drouyn (*Bordeaux vers 1450*) qui dit que le mur romain partageait en deux le sol sur lequel repose l'église actuelle. Selon M. de Mensignac, ce mur, qui passait à toucher la façade de l'église, et non au milieu de l'édifice, n'était autre que la muraille est du port Navigère. » Notons à ce propos que Mensignac, bien que cousin de Drouyn – qui avait épousé une tante à lui –, bien que lui ayant succédé, après plusieurs intermèdes, à la direction du musée des Antiques, s'oppose à lui assez vigoureusement, pas seulement pour l'archéologie mais aussi sur le plan idéologique.

112. Les mots utilisés dans le compte-rendu sont ceux utilisés dans l'*aperçu général*, p. 5. La même idée, en d'autres termes, est reprise p. 18 et surtout p. 148 : « Sa façade [de l'église Saint-Pierre] était dans l'enceinte romaine, et son abside dans l'accroissement du bord de la rivière ». La seule source que Drouyn cite – dans un propos coïncidant, la rue Ferradre, notre impasse Saint-Pierre (p. 222) – est la conclusion de l'abbé Baurein lorsqu'il argumente le passage de la première enceinte entre la rue des Faussets et celle-ci (1876, IV, p. 317-321) : « ce mur [l'enceinte antique] faisoit ensuite la séparation des maisons de la rue de la Vieille Corderie d'avec celles du cul-de-sac de Saint-Pierre (anciennement rue Ferrade), et en partie de celles de la rue des Faussets » ; il était donc en élévation à la fin du XVIIIe siècle et ne peut être confondu avec le quai de Mensignac. Voir Barraud et Régaldo, 2003, p. 119.

113. *Coutumes*, 1890, p. 197-199, n° VI, 26 et 28 juin 1358 (l'année manque, mais H. Barckhausen la restitue avec beaucoup de vraisemblance d'après les attestations des personnages mentionnés).

114. Castelnau, 1881, p. 116. Cependant, Bonnardet, 1996, p. 97, l'estime « aux alentours de 1330 », parce que tout le vocabulaire décoratif utilisé est connu à ce moment, ce qui ne saurait exclure qu'elle soit postérieure.

115. Cf. Etablissements du 11 août 1336, § 17 (*Coutumes*, 1890, n° XX, p. 317) où les riverains sont tenus de curer la Devèze devant chez eux.

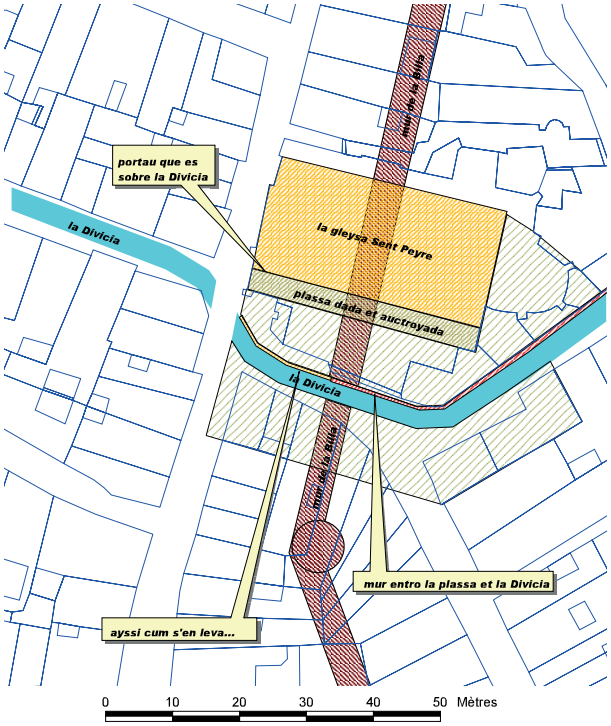

Fig. 17. - Reconstitution des parages de l'église Saint-Pierre en 1358, d'après le *Livre des Coutumes*, p. 197-199, n° VI.

Ainsi, au XIVe siècle, la Devèze coulait au sud de Saint-Pierre, entre des murs qui devaient à la fois la contenir et soutenir les terrasses remblayées autour, et traversait l'enceinte antique (fig. 17). Ce texte de 1358 est ici un témoignage irréfutable : Baurein et Drouyn avaient raison, l'église est à cheval sur le rempart. La structure portuaire observée deux fois en 1880 par Mensignac venait donc s'épauler ou même se lier à l'enceinte, formant une sorte de quai continu large de neuf à dix mètres. Au demeurant, si la Devèze de 1358 traversait en cet endroit la muraille antique, il n'y a guère d'autre solution que de considérer que la porte navigère n'était pas là.

Par ailleurs, dans ce contexte, le souterrain retrouvé lors de la fouille sud de Saint-Pierre pourrait bien correspondre à un réaménagement postérieur de la Devèze [116], qui la canaliserait en souterrain un peu au nord de son cours du XIVe siècle, presque au contact de l'église, permettant l'aménagement d'une terrasse continue et son lotissement.

116. Au XVIIIe siècle, le « voûtement » de la Devèze est entièrement réalisé entre la rue Sainte-Catherine et la Garonne.

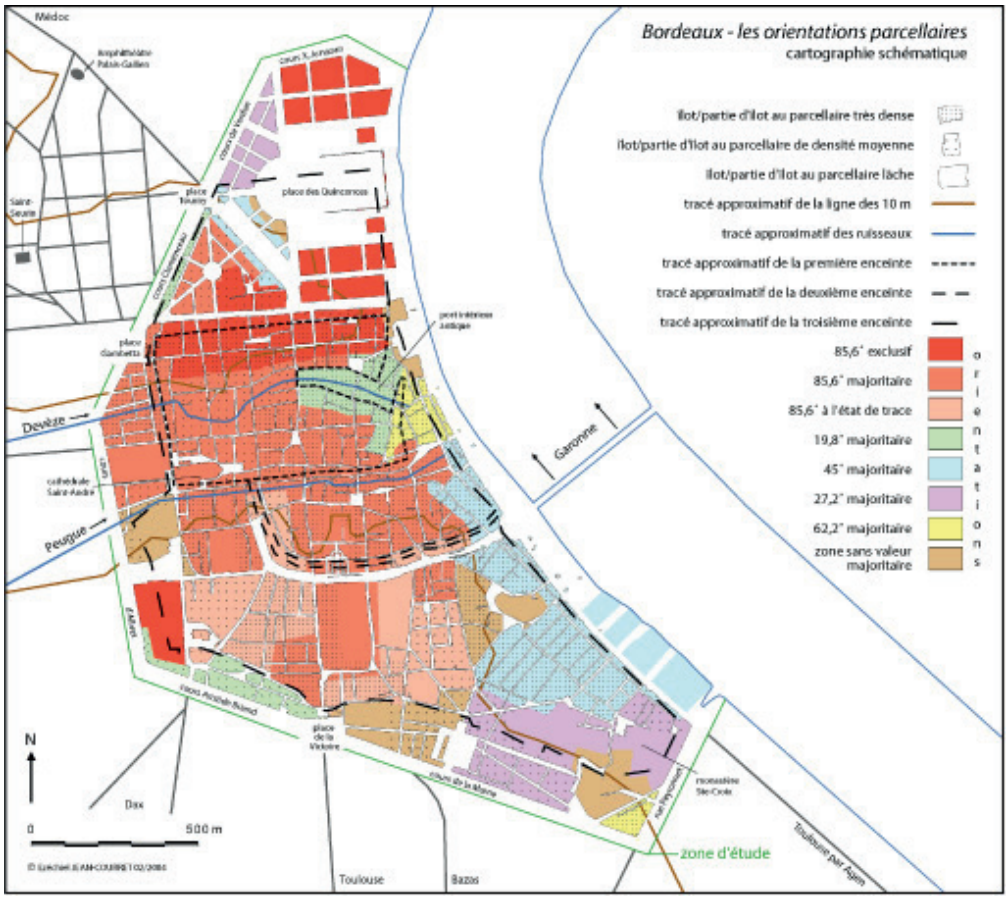

Fig. 18. - Cartographie schématique des orientations parcellaires de Bordeaux centre par Ezéchiel Jean-Courret. L'orientation à 19,8 ° représente la colonisation de l'espace portuaire comblé.

Le chenal attesté en 1358 serait donc ouvert à travers les structures antiques [117] – réouvert si l'on tient compte de son existence probable durant le haut empire. Ces travaux auraient permis l'assainissement et l'occupation des terrains situés au nord, logiquement retournés à un état marécageux dès lors que l'absence d'entretien du port intérieur l'impliquait. Ezéchiel Jean-Courret a retrouvé une trace de ce lotissement à partir des orientations de limites cadastrales : un gisement à 19,8° majoritaire, tranchant nettement avec les orientations « normales » du reste de la ville, marque les alentours du bassin portuaire [118] (fig. 18).

Quelques données géotechniques

Les carottages géotechniques sont une forme d'exploration du sous-sol assez difficile à manipuler d'un point de vue archéologique, sauf lorsqu'ils fournissent une information suffisamment explicite ou, sans doute, lorsqu'un corpus suffisant, suffisamment bien réparti, suffisamment bien étalonné, est réuni et travaillé avec des outils, des techniques et des connaissances appropriés. Le second cas est celui du projet Riviera et de la thèse de Sophie Dominique [119] ; il est trop tôt pour faire état de résultats à peine ébauchés au moment où sont écrites ces lignes. Le premier cas m'a été fourni par la même Sophie Dominique.

Un carottage a été mené à l'occasion de l'enquête géologique préliminaire au projet de métro bordelais devant le 29 rue du Parlement-Sainte-Catherine [120] (fig. 19). Le sol est donné à 7,47 m NgF. Sous la chaussée et des remblais divers [121] descendant à 1,10 m de profondeur, a été observée une couche dite « calcaire dur jaunâtre (remblais ?) » jusqu'à 4,30 m, puis une autre dite « argile dure gris noire à rognons calcaires » jusqu'à 5,20 m. ces niveaux surmontaient un ensemble plus classique ainsi composé : « argile molle vaseuse grise » jusqu'à 18,30 m ; « sable fin gris et gravillons » jusqu'à 20,20 m ; enfin, « marne grise molle légèrement sableuse » jusqu'au refus à 21 m. L'identification de la structure archéologique traversée par ce carottage avant d'atteindre les argiles vaseuses, dans le contexte que nous venons de voir, semble assez assurée : elle est trop analogue aux descriptions de Mensignac et trop axée sur la structure qu'il a observée en 1884, pour être autre chose que le mur de quai romain.

De nombreux carottages jalonnent la vallée de la Devèze ; la figure 19 en rassemble quelques uns qui m'ont paru significatifs [122]. Au niveau de Saint-Christoly, on constate la grande largeur du lit ancien de la Devèze comblé par des argiles, avec des épaisseurs de « remblais » bien plus larges dans la partie nord correspondant aux occupations archéologiques. Plus au sud, un pic marno-calcaire brutal apparaît, peut-être un espace entre deux chenaux ? Rue de Cheverus, on constate qu'on se trouve encore dans le lit ancien, tandis que rue Margaux, on perçoit la véritable falaise, observée plus à l'est par les fouilles de la rue Métivier, avec les premiers effets de comblement argileux.

Le secteur des rues du Parlement et du Cancéra nous intéresse plus. Au symétrique du carottage du 29 rue du Parlement décrit ci-dessus – 65 rue du Cancéra –, l'épaisseur archéologique est presque aussi importante, argiles, sables et marno-calcaire quasiment identiques [123], mais le sondeur n'a rien noté qui évoque une structure maçonnée d'importance ; on peut penser que le carottage a été mené à l'extérieur du bassin portuaire, derrière le quai que l'on est en droit d'attendre. Le contraire se produirait au 38 rue du Parlement – la maison immédiatement à l'est des observations de Mensignac en 1884 : épaisseur archéologique relativement faible, argiles reposant sur une épaisse couche de sable, descendant plus bas qu'aux deux autres endroits ; on pourrait se situer dans le bassin portuaire.

Hormis le premier décrit, ces carottages restent ici trop sommairement analysés et mis en relation pour être réellement probants, mais ils décrivent assez bien le contexte.

On peut au demeurant considérer comme très probable que le contexte urbain, dense et prégnant au moins depuis la construction du rempart, a maintenu la rivière, sans doute

117. Pour dater cette réouverture, j'avais pensé utiliser la bulle d'Alexandre III du 13 juillet 1173 (A.D.Gir. G 267, éd. *AHG* t. XIII, n° CVI, p. 359, transcription Piganeau ; cf. aussi la bulle de Lucius II du 15 décembre 1181, *ibid.* p. 363), classiquement interprétée comme un partage de pouvoir entre Saint-André et Saint-Seurin de part et d'autre de la Devèze, Saint-Pierre dépendant du chapitre cathédral étant nécessairement à cette époque au sud de la rivière. Mais cette interprétation classique ne me paraît pas assez sûre, notamment, quoi qu'en disent J. Lopès et E. Piganeau, à cause de l'impossible lecture de l'expression *ab una latori usque ad aliam* (p. 360).

118. Jean, 2004. Une synthèse de ce travail, avec notamment la carte, a été publiée dans le *BSR*, 2004, p. 75 et dans la *RAB*, 2004, p. 13.

119. Le Projet de recherche RiViERA (Risques en Ville : Equipements, Réseaux, Archéologie), soutenu par les Ministères de la Recherche et de l'Equipement, coordonné par D. Breysse (Univ. Bordeaux I, CDGA) et P. Thierry (BRGM), s'est donné pour objectif de développer une méthodologie, appuyée sur la géostatistique, permettant de valoriser l'ensemble des données disponibles à l'échelle d'une agglomération et de mettre au point des outils destinés à leur exploitation par les différents acteurs de la ville. Une de ses zones d'application est le centre ancien de Bordeaux, avec une destination archéologique par le biais de modélisations en trois dimensions du sous-sol.

120. Réalisation Temsol. N° de classement BRGM : 803-6-2255.

121. En géotechnique, est qualifié de remblai toute couche non naturelle, occupations archéologiques comprises.

122. Je les dois à l'amical dévouement de Jean-Pierre Capdeville, qui les a extraites des archives du BRGM d'Aquitaine.

123. Le sondeur a distingué deux couches d'argiles, la seconde plus sableuse.

naturellement encline à des divagations, sur un tracé sensiblement identique ; il est tout aussi probable qu'il a eu tendance à restreindre l'espace non constructible dès lors qu'il n'avait pas d'utilité directe. En conséquence, on peut admettre, au moins à titre d'hypothèse vraisemblable, que le cours moderne de la Devèze, dont témoignent quelques plans du XVIIIe siècle et, plus précisément, le cadastre de 1811-21, se trouve à l'intérieur de son lit du bas empire.

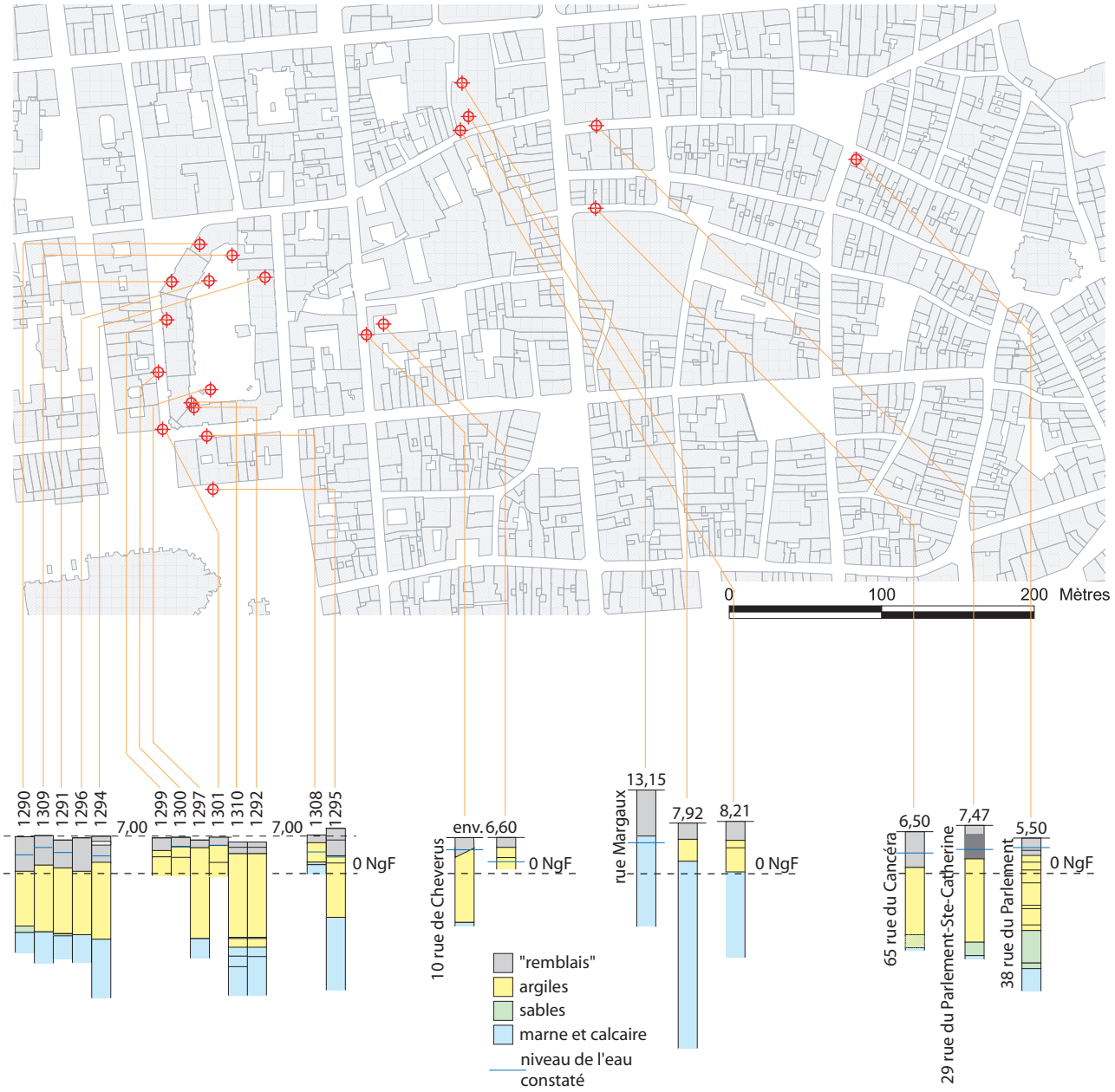

Fig. 19. - Carottages géotechniques dans les parages de la Devèze : plan et logs schématiques. D'après les archives du Brgm Aquitaine.

Synthèse

Au terme de cette relecture des données anciennes sur le port romain de Bordeaux, il est sans doute utile de reprendre les principales conclusions (fig. 20), en distinguant soigneusement certitudes, vraisemblances et hypothèses.

Le port est établi sur la lagune formée par l'estey de la Devèze ; il est mis en eau par les marées et drainé par la rivière. On ne peut exclure qu'il y ait eu d'autres espaces portuaires, en Garonne notamment, mais aucune donnée ne l'indique.

Le bas empire reste la période la mieux documentée, par les textes comme par l'archéologie. L'ambitieux programme qui réorganise la ville à l'intérieur d'une enceinte réaménage aussi le port. La coïncidence des projets, leur coordination, leur unicité même, sont manifestes d'un point de vue matériel – utilisation des mêmes blocs de remploi – mais aussi en plan : malgré ses méandres, la Devèze et le bassin portuaire qu'elle accueille forment l'axe médian de la ville fortifiée, dont la limite occidentale coïncide avec le point ultime de remontée des marées [124].

Ce réaménagement ne se borne pas à des constructions de quais nouveaux, encore moins à des reprises ou surélévations de quais plus anciens. L'entrée du port est notablement restructurée. Elle est entourée – sans doute à une certaine distance du chenal lui-même – par les courtines orientales de l'enceinte ; des défenses spécifiques, notamment une ou des tours, sont plausibles mais non attestées. Surtout un quai d'une épaisseur considérable et l'enceinte elle-même condamnent une des deux bouches préexistantes de l'estey. Les maçonneries antiques s'appuient sur un îlot alluvionnaire ; c'est sur ce substrat que sera fondée l'église Saint-Pierre [125].

Le bassin portuaire du bas empire se prolonge vers l'ouest, certainement plus loin qu'on ne l'admet généralement. Il est même probable que son tracé est continu, sans rupture mais s'amenuisant progressivement jusqu'à Saint-Christoly – où le renvoi à un «arrière-port» serait sans doute à nuancer. Cette proposition souligne un problème, qui existait déjà dans les hypothèses précédentes mais, à ma connaissance, n'a jamais été formalisé : la rivière – le port – divisant la ville en deux, comment passait-on d'une berge à l'autre ? et notamment vers le milieu, au franchissement du cardo maximus que l'on s'accorde à reconnaître vers la rue Sainte-Catherine [126] ?

Par ailleurs, l'unicité monumentale du port intérieur – que l'on peut effectivement lire dans le muris Paulin : quae portum spatiosum nunc etiam muris spatiosa includit in urbe – serait aussi à nuancer : ce serait bien le cas si l'on envisage de prolonger sans rupture le port jusqu'à Saint-Christoly où les structures observées sont tout sauf homogènes ; c'est le cas quand on compare les trois segments observés par Mensignac où l'on a trois types distincts d'aménagement. L'idée serait plutôt une succession d'espaces, certes coordonnés, mais adaptés au gré d'utilisateurs différents.

En ce qui concerne l'abandon du bassin portuaire, l'argument de l'envasement de la Devèze à Saint-Christoly, estimé vers le VIe siècle, ne tient plus, dès lors que l'on prend conscience que le bassin est alimenté en aval par les marées. Aucun argument chronologique solide ne peut être avancé. Cependant on peut se poser la question du lien entre le port et le pôle de pouvoir récemment détecté près de Saint-Projet [127], souligner la coïncidence chronologique entre la construction de la tour ducale à l'Ombrière et les premières attestations du marché et du port médiéval sur le Peugue, voire, sur la base de ces rapprochements, esquisser une étape intermédiaire où les deux esteys se trouveraient en concurrence. Toujours est-il que, une fois le port intérieur romain abandonné, l'espace en fut loti selon des orientations différentes de la trame antique. L'assainissement de ce secteur passa sans doute par l'ouverture d'un nouveau chenal au sud de Saint-Pierre, antérieurement au XIVe siècle.

Quant aux époques antérieures, les éléments de connaissance sont faibles. Pour le haut empire, on peut retenir comme certain qu'une partie du quai nord existait déjà, avant la phase

124. Deux autres paramètres majeurs interviennent dans l'élaboration de ce programme. D'une part, le respect de l'essentiel de la trame viaire orthogonale issue du haut empire. D'autre part, la volonté de préserver l'espace voisin des Piliers de Tutelle – qui nous apparaît aujourd'hui comme le probable centre monumental – au nord du cours du Chapeau-Rouge, cet espace devenant extérieur à la ville – on a d'autres exemples de semblables réorganisations ; avec cette conséquence : la courtine nord de l'enceinte traverse par le milieu des îlots qui durent être au moins partiellement démolis pour établir le glacis extérieur, large d'une cinquantaine de mètres.

125. Sans entrer dans le débat sur la validité de l'attribution à cette église de la mention d'une crypte par Grégoire de Tours, problème qui n'est pas dans notre propos, il est clair, dans ces conditions topographiques, qu'une telle structure a pu exister en ce lieu : nombre de caves ont été taillées dans l'enceinte antique ; si l'espace maçonné est bien large d'une quinzaine de mètres, il y a place pour un creusement d'assez grande envergure. Un débat assez violent opposa plusieurs membres de la Société Archéologique de Bordeaux sur la localisation initiale de cette crypte et de la basilique à laquelle elle aurait appartenu : Braquehaye, pensant impossible de construire une crypte dans le contexte alluvionnaire d'un bassin portuaire envasé, s'opposant donc à l'opinion de Longnon (qui maintenait l'église primitive à sa place connue depuis le moyen âge) et s'appuyant sur Chauliac, propose de mettre la basilique Saint-Pierre en lieu et place de Saint-Rémy (*BSAB*, VI, 1879, p. iii et p. v [14 février et 14 mars 1879] ; *BSAB*, IX, 1881, p. 9-16), ce qui est vigoureusement contredit par Drouyn et Marionneau (*BSAB*, VI, 1879, p. vi [9 mai 1879]) ; enfin, Piganeau, reprenant le débat, maintient la localisation usuelle (*BSAB*, XIII, 1888, p. xxxiv-xxxvi [13 avril 1888]).

126. On peut noter qu'aujourd'hui encore les cotes d'altitude sont plus fortes ici qu'en aval ou en amont.

127. Boutoulle, 2003, p. 60-62.

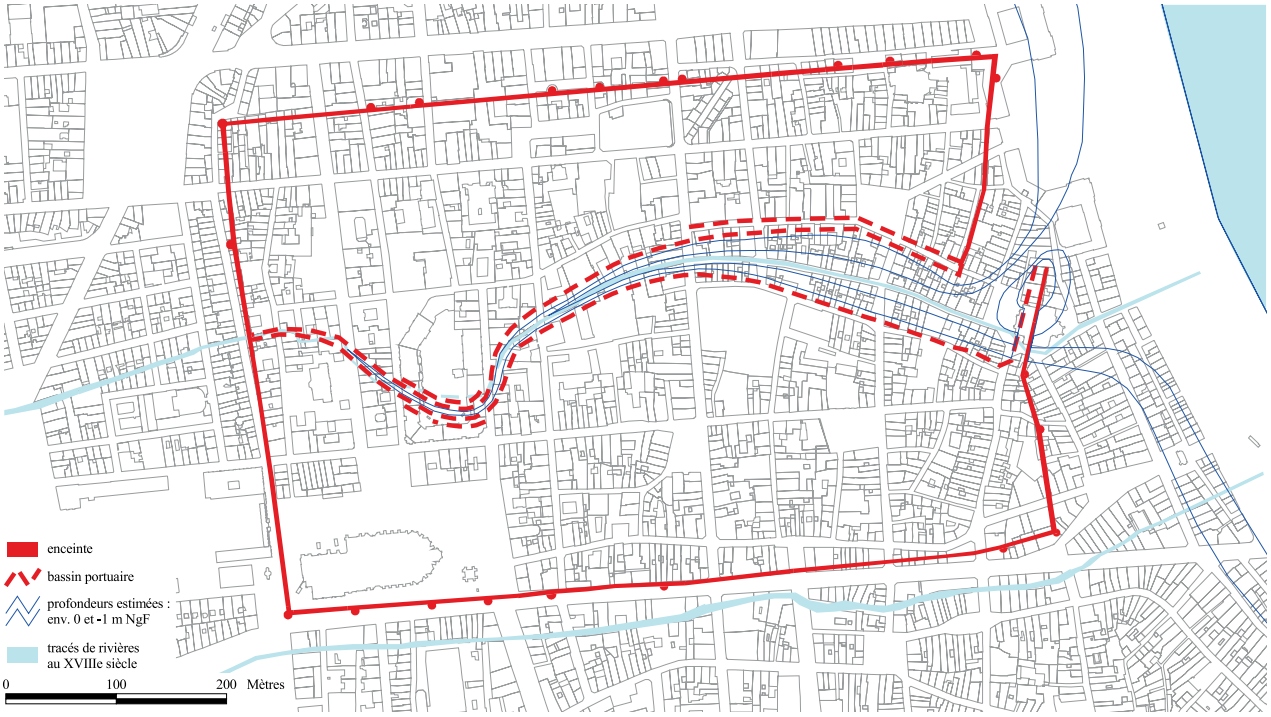

Fig. 20. - Reconstitution en plan du port antique sur la Devèze.

de remaniement ; le Ier siècle est assez plausible, compte tenu des essences de bois utilisées et des enseignements à ce propos des récentes fouilles de la Bourse ; les sigillées signalées dans ce contexte vont dans le même sens. On pourrait envisager une progression globale des aménagements depuis ce point vers l'amont, qui justifierait l'apparition assez tardive de structures portuaires avérées à Saint-Christoly. L'embouchure de la Devèze se divisait alors en deux bras, autour d'un îlot d'origine alluvionnaire probable. Aucun argument ne permet de dater l'origine de cette configuration, si ce n'est qu'elle est radicalement modifiée lors du profond remaniement du port et de la ville.

Pour l'époque augustéenne, les indices glanés place du Parlement, une trentaine de mètres en arrière du quai du haut empire, laissent entrevoir l'assainissement des berges boueuses, voire marécageuses, d'une large embouchure, selon des techniques assez voisines de celles qui ont été observées récemment sur le cours du Chapeau-Rouge. Sensiblement à cette époque, Strabon décrivait Bordeaux comme un emporion, une ville marché, « επικειμενον λιμνοθαλαττη τινι ην ποιουσιν αι εκβολαι του ποταμου », situé près d'un marécage d'eau de mer qu'alimente l'estuaire du fleuve [128]. Bien que d'autres interprétations soient possibles, cette expression n'est pas sans évoquer la lagune – on traduit d'ailleurs souvent par ce mot l'expression grecque, qui me semble porteuse d'un sens plus complexe – la lagune d'un estey, alimentée par les marées. On imagine assez facilement une identification avec l'embouchure de la Devèze. Il est cependant notable que Strabon, en opposition apparente avec ce que semble impliquer la réalité commerciale d'un emporion, n'utilise aucun mot qui évoque une quelconque installation portuaire.

On assisterait ainsi à la progressive conquête des berges d'une lagune, à l'exploitation de conditions topographiques et hydrologiques naturelles à des fins portuaires. La restructuration du port, partie du grand programme urbain qui ouvre le bas empire, correspondrait à la phase de développement maximal. S'en suivrait un long déclin. Jusqu'à ce qu'apparaissent de nouvelles conditions naturelles, ou quasiment naturelles, que le moyen âge en saisisse l'opportunité et développe un autre port d'estey, sur le Peugue.

128. IV, 2, 1. Le pluriel αι εκβολαι, mot à mot les bouches, est classique dans un sens augmentatif et ne peut être utilisé en argument sur la configuration du fleuve, c'est-à-dire la Garonne.

Bibliographie

Barraud dir., 2005 : Barraud, Dany (sous la direction de). « Bordeaux : 25 siècles d'histoire ». *Archéologia*, n° 424, juillet-août 2005, p. 30-79.

Barraud et al., 1996 : Barraud, Dany, Linères, Jacques, et Maurin, Louis. Bordeaux. Dans : *Enceintes romaines d'Aquitaine*. D.A.F. n° 53, Garmy et Maurin dir., 1996, p.16-80.

Barraud et Gaidon, 1992 : Barraud, Dany, et Gaidon, Marie-Agnès. « Bordeaux ». In : Maurin, Louis, (dir.), *Villes et agglomérations antiques du sud-ouest de la Gaule, histoire et archéologie*. *Aquitania*, supplément, t. 6, 1992, p. 43-48.

Barraud et Régaldo, 2000 : Barraud, Dany, et Régaldo-Saint Blancard, Pierre. « De Burdigala à Bordeaux ». *Archéologia*, n° 367, mai 2000, p. 56-65.

Barraud et Régaldo, 2003 : Barraud, Dany, et Régaldo-Saint Blancard, Pierre. « La façade orientale de l'enceinte antique de Bordeaux : nouvelles données et nouvelles hypothèses ». In : Bost, Jean-Pierre, Roddaz, Jean-Michel, et Tassaux, Francis (dir.), *Itinéraires de Saintes à Dougga, mélanges offerts à Louis Maurin*. Bordeaux, Ausonius, 2003, Mémoires 9, p. 115-129.

Baurein, IV, 1876 : Baurein, abbé Jacques. *Recherches sur la ville de Bordeaux* (complément des *Variétés bordeloises*, tome IV). Bordeaux, Féret, 1876.

Bernard, 1968 : Bernard, Jean. *Navires et gens de mer à Bordeaux (vers 1400- vers 1500)*. Paris, SEVPEN, 1968.

Bonnardet, 1996 : Bonnardet, Ludovic. « Les portails gothiques de Saint-Pierre de Bordeaux, vestiges isolés au cœur d'une reconstruction ». *Revue archéologique de Bordeaux*, LXXXVII, 1996, p. 88-102.

Bost, 2002 : Bost, Jean-Pierre. « Bordeaux, ville cosmopolite sous le Haut-Empire romain ». *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1 (3e série), 2002, p. 9-26.

Boutoulle, 2003 : Boutoulle, Frédéric. « Enceintes, tours, palais et castrum à Bordeaux, du XIe siècle au milieu du XIIIe siècle, d'après les textes », *Revue archéologique de Bordeaux*, XCIV, 2003, p. 59-75.

Braquehaye, 1882 : Braquehaye, Charles. « La basilique Saint-Martin et la basilique Saint-Pierre à Bordeaux ». *Société Archéologique de Bordeaux*, IX, 1882, p. 9-16.

Calmettes, 2002 : Calmettes, Philippe. « L'estey et le port en Bordelais à la fin du Moyen Age d'après les Archives historiques de la Gironde ». *Revue archéologique de Bordeaux*, XCIII, 2002, p. 141-149.

Capdevielle et Lapeyre, 1992 : Capdeville, Jean-Pierre, et Lapeyre, Roger. *Morphogénèse, paysage et peuplement holocènes de la zone littorale aquitaine. Contribution à l'étude paléogéographique du Marais de Reysson*. BRGM Aquitaine, août 1992.

Castelnau, 1881. Castelnau d'Essenault, marquis de. « De quelques problèmes d'archéologie au sujet des églises Saint-Pierre, Saint-André et du clocher de Pierre Berland, à Bordeaux ». *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 43e année, 1881, p. 115-144.

Coutumes : Barckhausen, Henri, édit. *Livre des Coutumes*. Bordeaux, Archives municipales, Gounouilhou, 1890.

Crochet, 1969 : Crochet, Henri. « Les fouilles de la rue Arnaud-Miqueu, céramique et objets divers » (compte-rendu de la séance du 12 décembre 1965). *Bulletin et mémoires de la Société Archéologique de Bordeaux*, LXV, 1963-1969, p. 63-64.

Crochet, 1974 : Crochet, Henri. « Fouilles de sauvetage rue Arnaud-Miqueu à Bordeaux ». *Bulletin et mémoires de la Société Archéologique de Bordeaux*, LXX, 1974-1975, p. 71-84.

D*****, 1817 : D*****. « Conjectures sur le lieu de la fontaine Divone, et sur la distribution ancienne des eaux à Bordeaux ». *Bulletin polymatique*, XV, 1817, p. 225-230.

Debord et Doreau, 1975a : Debord, Pierre, et Doreau, Jacques. « Le port antique de Bordeaux (d'après les notes inédites de C. de Mensignac) ». *Revue historique de Bordeaux*, XXIV, 1975, p. 5-18.

Debord et Doreau, 1975b : Debord, Pierre, et Doreau, Jacques. « Notes inédites de C. de Mensignac sur le port de Bordeaux ». *Bulletin et mémoires de la Société Archéologique de Bordeaux*, LXX, 1974-1975, p. 97-100.

Debord et Gauthier (dir.), 1982 : Debord, Pierre, et Gauthier, Marc (dir.). *Bordeaux Saint-Christoly, sauvetage archéologique et histoire urbaine*. Catalogue d'exposition, Musée d'Aquitaine et Direction régionale des Antiquités historiques d'Aquitaine, 1982.

Delfortrie, 1867 : Delfortrie, Eugène-Edmond. « La cité palustre au centre même de la ville de Bordeaux ». *Mémoires de la société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux*, V, 1867, p. 259-276.

Delfortrie, 1876 : Delfortrie, Eugène-Edmond. « Le sous-sol de l'ancien Bordeaux ». *Société Archéologique de Bordeaux*, III, 1876, p. 67-69.

Devienne, 1771 (1862) : Devienne, dom. *Histoire de la ville de Bordeaux*. Bordeaux, 1771. Réédition : Bordeaux, Lacaze, 1862.

Drouyn, 1879 : Drouyn, Léo. *Bordeaux vers 1450*. Bordeaux, Gounouilhou, 1879.

Dupré de Saint-Maur, 1782 : Dupré de Saint-Maur, intendant de Guyenne. *Mémoire relatif à quelques projets intéressants pour la ville de Bordeaux*. Bordeaux, 1782.

Enjalbert, 1960 : Enjalbert, Henri. *Le modelé et les sols des pays aquitains*. Bordeaux, Bière, 1960.

Etienne (dir.), 1990 : Etienne, Robert (dir.). *Histoire de Bordeaux*. Paris, Privat, 1990.

Etienne, 1962 : Etienne, Robert. *Bordeaux antique*. Bordeaux, FHSO, 1962. Histoire de Bordeaux (C. Higounet dir.), 1.

Etienne, 1980 : Etienne, Robert. « Les trois vocations de Bordeaux antique ». In : Higounet, Charles, (dir.), *Histoire de Bordeaux*. Toulouse, Privat, 1980, p. 13-69.

Etienne, 1995 (1974) : Etienne, Robert. « Strabon (IV, 2, 1) et la fondation de Burdigala ». *Mélanges d'histoire ancienne offerts à William Seston*. Paris, 1974, p. 167-174. Rééd. *En passant par l'Aquitaine… Recueil d'articles de Robert Etienne*. Bordeaux, FHSO, 1995, p. 159-168.

Etienne, 1995 (1977) : Etienne, Robert. « Burdigala et Garumna ». *Thèmes de recherches sur les villes antiques d'Occident* (Strasbourg, 1er-4 octobre 1971). Paris, 1977, p. 329-340. Rééd. *En passant par l'Aquitaine… Recueil d'articles de Robert Etienne*. Bordeaux, FHSO, 1995, p. 169-184.

Etienne, 1995 (1986) : Etienne, Robert. *Ausone ou les ambitions d'un notable aquitain*. Recherches et travaux d'histoire sur le Sud-Ouest de la France, III, 1986. Rééd. *En passant par l'Aquitaine… Recueil d'articles de Robert Etienne*. Bordeaux, FHSO, 1995, p. 413-589.

Féret, 1889 : Féret, Edouard. *Statistique générale (...) du département de la Gironde*. Tome III, première partie : Biographie. Bordeaux, Féret, 1889.

Février, 1986 : Février, Paul-Albert. « Le site de Bordeaux ». In : Février, Paul-Albert, (dir.), *Premiers temps chrétiens en Gaule méridionale : Antiquité tardive et Haut Moyen Age (IIIe-VIIIe siècles)*, Catalogue d'exposition. Lyon, 1986, p. 44-47.

Gauthier, 1964 : Gauthier, Marc. *Bordeaux, fouille de sauvetage, rue du Pont de la Mousque*. Rapport, Direction des Antiquités historiques, 1964. Cf. Gallia (Informations archéologiques), 23, 2, 1965, p. 414-415.

Gauthiez, 2003 : Gauthiez, Bernard. *Espace urbain, vocabulaire et morphologie*. Paris, éditions du Patrimoine, 2003.

Gerber, 2004 : Gerber, Frédéric. « Burdigala : port fluvio-maritime des Bituriges Vivisques, les données des fouilles de la place de la Bourse à Bordeaux ». *L'Archéologue*, n° 73, août-septembre 2004, p. 10-11.

Guérin, 1957 : Guérin, Jean et Bernard. *Des hommes et des activités autour d'un demi-siècle, 1889-1957*. Bordeaux, Delmas, 1957.

Higounet (dir.), 1973 : Higounet, Charles (dir.). *Histoire de l'Aquitaine*. Toulouse, Privat, 1973. 2 vol.

Jean, 2004. Jean-Courret, Ezéchiel. *Bordeaux : le réseau viaire de l'Antiquité à nos jours*. Rapport de prospection-inventaire, SRA, 2004.

Jullian, 1887 : Jullian, Camille. *Inscriptions romaines de Bordeaux*. Tome I. Bordeaux, 1887.

Jullian, 1890 : Jullian, Camille. *Inscriptions romaines de Bordeaux*. Tome II. Bordeaux, 1890.

Jullian, 1895 : Jullian, Camille. *Histoire de Bordeaux depuis les origines jusqu'en 1895*. Bordeaux, Féret, 1895.

Lavaud, 2001 : Lavaud, Sandrine. « Paysage et mise en valeur des palus de Bordeaux à la fin du Moyen Age ». *Revue archéologique de Bordeaux*, 92, 2001, p. 119-128.

Mensignac, 1879 : Mensignac, Camille de. « Fouilles pour la reconstruction de l'église Saint-Pierre ». *Société Archéologique de Bordeaux*, VI, 1879, p. 97-112.

Mensignac, 1880 : Mensignac, Camille de. « Emplacement de la ville romaine de Bordeaux du Ier à la fin du IIIe siècle ». *Société Archéologique de Bordeaux*, VII, 1880, p. 63-176 et planche hors texte.

Migeon, 2004 : Migeon, Wandel. *Rapport de sondages-diagnostics : suivi des déviations de réseaux du tramway de Bordeaux 2002-2003*. Bordeaux : Communauté Urbaine de Bordeaux, Mission Tramway ; Service Régional de l'Archéologie d'Aquitaine ; Pessac : Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, 2005. 2 vol.

Moussy, 1974 : Moussy, Claude, éd. *Paulin de Pella, poème d'action de grâces et prière*. Paris, éd. du Cerf, 1974.

Nicolaï, 1926 : Nicolaï, Alexandre. « Camille de Mensignac ». *Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux*, XLIII, 1926, p. 1-4.

Nony, 1962 : Nony, Daniel. « Découvertes archéologiques places Saint-Projet, Saint-Pierre et du Parlement à Bordeaux en 1955 et 1956. III Place du Parlement ». *Bulletin et mémoires de la Société Archéologique de Bordeaux*, LXII, 1957-1962, p. 132-138.

Perret, 1980 : Perret, Jacques, éd. *Enéide*, IX-XI. Paris, Belles Lettres, 1980. Coll. Budé.

Redeuilh, 1962 : Redeuilh, Henri. « Découvertes archéologiques places Saint-Projet, Saint-Pierre et du Parlement à Bordeaux en 1955 et 1956. II Place Saint-Pierre ». *Bulletin et mémoires de la Société Archéologique de Bordeaux*, LXII, 1957-1962, p. 125-132.

Régaldo, 1996 : Régaldo-Saint Blancard, Pierre. « Exploration archéologique de la place de la Bourse à Bordeaux ». *Revue archéologique de Bordeaux*, 87, 1996, p. 39-62.

Régaldo, 2002 : Régaldo-Saint Blancard, Pierre. « A propos de l'angle nord-est de l'enceinte antique de Bordeaux ». *Revue archéologique de Bordeaux*, XCIII, 2002, p. 103-115.

Régaldo, à paraître : Régaldo-Saint Blancard, Pierre. « Le port antique de Bordeaux : bilan et nouvelles hypothèses ». *Archéologie et environnement dans la Méditerranée classique*, Société française d'archéologie classique, à paraître.

Ricaud, 1918-19 : Ricaud, Théodore. « La fontaine d'Ausone ». *Bulletin et mémoires de la Société Archéologique de Bordeaux*, XXXVIII, 1918-19, p. 31-41.

Sansas, avril 1866 (1880) : Sansas, Pierre. « Notes archéologiques sur les fouilles exécutées à Bordeaux de 1863 à 1876 ». *Société Archéologique de Bordeaux*, VII, 1880, p. 25-48 (réédition d'extraits du journal Le Progrès).

Trial, 1925 : Trial, Pierre. « Etude et traduction du texte de l'inscription de la tour Pey-Berland ». *Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux*, XLII, 1925, p. 39-41 et pl. IV bis.

Verger, 1968 (1988) : Verger, Fernand. *Marais et wadden du littoral français*. Caen, Paradigme, 1988 (première édition : Bordeaux, Biscaye, 1968 ; deuxième édition : Caen, Paradigme, 1983).

Vinet, 1574 (1860) : Vinet, Elie. *L'Antiquité de Bourdeaus et de Bourg*. Bordeaux, 1574 (première édition, 1565). Réédition 1860.

White, 1961 : White, H.G.E., éd. *Ausonii opera*. Londres, Heinemann, et Harvard university press, 1961. Coll. Loeb.

Ziéglé, 2000 : Ziéglé, Anne. « La statue en bronze d'Hercule trouvée à Bordeaux et conservée au Musée d'Aquitaine ». *Revue Archéologique de Bordeaux*, XCI, 2000, p. 143-152.

Annexes :

Tableaux des mentions de travaux intéressant l'archéologie dans les carnets d'attachement du surveillant des travaux de l'église Saint-Pierre

1- Les sépultures

Quoi de plus classique que de retrouver des inhumations à l'occasion de travaux sur ou dans des églises ? Saint-Pierre n'en fut pas exempte. Il m'a semblé certes anecdotique pour notre propos, mais intéressant de réunir les témoignages des carnets d'attachement sur le traitement particulier qu'il fut fait à ces restes.

A ce propos on rappellera que l'église possédait un charnier et que, selon Drouyn, il fut déblayé en 1738 et les ossements portés sur les voûtes de l'église [129].

129. Drouyn, 1874, p. 381-382.

Me	10 décembre 1879	*...mis en tas des ossements du collatéral sud ...*
J	11 décembre 1879	*Construction du hangard et transport en deux voyages des cercueils pris à S^t^Louis pour recevoir les ossements 2 charpentiers toute la journée* *soins espéciaux pour ramasser les ossements et les entasser dans les cercueils. 3 manœuvres…*
V	12 décembre 1879	*...soins especiaux pour triage des ossements dans la fouille et mis en dépôt 3 manœuvres…*
S	13 décembre 1879	*...soins espéciaux pour triage ossement 1 manœuvre ...*
Ma	23 décembre 1879	*2 charpentiers au hangar sur la place au triage des ossements. 1 homme toute la journée 2 ½ journée…*
Me	24 décembre 1879	*Triage des ossements 1 manœuvre…*
V	2 janvier 1880	*Triage des ossements…*
S	3 janvier 1880	*...triage des ossements…*
L	5 janvier 1880	*Triage des ossements ...*
L	12 janvier 1880	*... triage d'ossement ...*
S	28 février 1880	*... enlèvement de 2 voyages d'ossement ...*

2- La fouille sud de l'église Saint-Pierre

Fouilles et démolitions de surface

Me	10 décembre 1879	*commencè les fouilles coté de rue cours des aides…*
J	11 décembre 1879	*...fouille des terres côté sud…*
V	12 décembre 1879	*...soins especiaux pour triage des ossements dans la fouille et mis en dépôt 3 manœuvres…*
S	13 décembre 1879	*... fouilles des terres et demolition de la fosse d'essance et de sertin mur dans la fouille…*
L	15 décembre 1879	*...fouille des terres et démolition de vieu mur dans la fouille sud…*
Ma	16 décembre 1879	*...démolition dans les fouilles sud…*
Me	17 décembre 1879	*...démolition dans les fouilles sud…*
V	19 décembre 1879	*...métré des démolitions dans la fouille sud* [Cf. croquis en regard = fig. 14b]
S	20 décembre 1879	*...démolition [du clocher et] dans la fouille sud…*
L	22 décembre 1879	*...démolition dans la fouille gauche et fouilles…*
Ma	23 décembre 1879	*...continué la fouille sud et la démolition dans cette fouille – enlevement des débris…*

Fouilles et démolitions profondes

L	5 janvier 1880	*...Epierrement de la fouille sud et sondage au pied des maçonnerie…*
Ma	6 janvier 1880	*...deblément des éboullements et etraisionnement de la fouille sud – triage des ossement.* *Sondage fait par hommes dans la fouille sud*
Me	8 janvier 1880	*... fouilles sud et* ***démolition des vielles maçonneries*** *...*
J	9 janvier 1880	*... démolition des vielles maçonnerie dans la fouille sud et épuissement ...*
V	10 janvier 1880	*Pris avec Mr Cellerier le fond de la fouille qui est à 2m15 en contrebas du dallage au pied du 1er pillier de la nef, en contrebas de se niveau les entrepreneurs demande qu'il leurs soit appliqué une plus value pour fouiller dans l'eau et l'embarat des étaies ...* ***Demolition des maçonneries*** *dans la fouille et épuissement ...*
L	12 janvier 1880	*... travaux dans la fouille sud ...*
Ma	13 janvier 1880	*... travaux dans la fouille sud ...*
Me	14 janvier 1880	*... travaux dans la fouille sud ...*
J	15 janvier 1880	*... travaux dans la fouille sud ...*
V	16 janvier 1880	*... épuissemt des foulles du mur sud ...*
S	17 janvier 1880	*Même travail que le vendredi*
L	19 janvier 1880	*... fouille sud* ***demolition des vielle maçonnerie****.*
Ma	20 janvier 1880	*... continuation de la fouille sud.*
Me	21 janvier 1880	*... continuation de la fouille sud.*
J	22 janvier 1880	*Même travail que le jour pressedant.*
V	23 janvier 1880	*... continuation de la fouille sud. Etraisionnement de la dite fouille.*
S	24 janvier 1880	*Démolition […] dans la fouille sud ...*
L	26 janvier 1880	*... continuation de la fouille sud et des démolitions de maçonnerie dans cette fouille****. Sortie de la fouille sud les gros blocs provenant d'anciennes fondations (les blocs étant ci fort que l'on les a tranché dans la fouille avant de les levers.)*** *(lever avec le palant compansateur.*
Ma	27 janvier 1880	*Mis dans la fouille sud des pieux de chênes et pin de 1m33* [ou *4m33* ?] *de longr il peuve encore descendre il y à [?] un de 3m33…*
Me	28 janvier 1880	*... continuation de la fouille sud – épuisement –* ***enlevement des gros blocs*** *provenant de la fouille sud.*
V	30 janvier 1880	*... continuation de la fouille sud ...*
S	31 janvier 1880	*... continuation de la fouille sud ...*

Du 6 février au 16 avril : battage et blocage des pieux.

2- La fouille du clocher

Démolition de la maison

Ma	4 mai 1880	*... demolition de la maison Denon ...* *fouille à l'emplacement du clocher pour essaie de pieux relever avant la demolition de la maison –* *1e partie – 5,00 x 0,80 x 2,30* *2 " 3,70 x 0,80 x 2,30*
Me	5 mai 1880	*même travail que le 4 courant* — Suit un plan de la maison Denon
L	10 mai 1880	*Démolition de la maison sur la place – (malgré la défance faite par Mr Bergerot de dèmolir avec le cric, et celle de Mr Minvielle et la mienne il ont continuer à le faire ce qui a resulté de cette chute qu'une partie du mur lateral nord a été démolie ...*
Ma	11 mai 1880	*même travail que le 10*
Me	12 mai 1880	*même travail que le 11*
J	13 mai 1880	*même travail*
V	14 mai 1880	*même travail*
S	15 mai 1880	*même travail que le 14 mai*
	16-17 mai 1880	*fêtes de pentecote*
Ma	18 mai 1880	*... terrassement du clocher à l'emplacement de la maison ...*

Fouilles profondes

Me J	19 mai 1880 20 mai 1880	*fouille du clocher à la plancement de la maison ...* *même travail ...*
V S	21 mai 1880 22 mai 1880	*fouille du clocher ...* *même travail que le 21.*
L	25 mai 1880	*même travail ...* [vente de matériaux] ... ***(couche de bloc romain 6 mètre)***
Ma Me	26 mai 1880 27 mai 1880	*même travail* *même travail*
Me L	Juin 1880 9-14	*le 9 ... Nogé six heures pour lepuisement de la fouille du cloché* *le 14 ... dix huit manœuvres dont 12 occupés à la fouille du cloché ...*
S L MMJ VS	19-26	*le 19 mêmes personnels occupés aux mêmes travaux jusqu'au 20* *le 21 ... 20 manœuvres dont douze occupés à la fouille du cloché ...* *le 22.23.24. mêmes personnels occupés aux mêmes travaux.* *Le 25 et le 26 ... 20 manœuvres dont douze occupés à la fouille du cloché*
L Ma Me JVS	28-30 juillet 1880 1-10	*le 28 ... 20 manœuvres dont 14 occupés à la fouille du cloché ...* *le 29 mêmes personnels occupés aux mêmes travaux* *le 30 mêmes personnels occupés aux mêmes travaux* *du 1er au 3 mêmes personnels occupé aux mêmes travaux dont 14 hommes occupés à la fouille du cloché* *le 4 Néant du 5 au 10 juillet ... 20 manœuvres dont 17 manœuvres occupés à la fouille du cloché*
LMM JVSD	19-25	*du 19 au 25 douze hommes constament dans la fouille du cloché et quatre charpentiers pendant deux jours occupés à l'etayage des éboullement des terres et un autre à* ***couper les anciens pieux*** *...*

Du 26 juillet au 29 août : battage des pieux et fondation du clocher.